

LE GOUVERNEMENT DU PAT

Dix contributeurs nous ont fait part de leur regard sur le bilan du gouvernement Michel 1er (2014-2018). Ils dressent le portrait d'une coalition qui a ouvertement prôné la « diminution du coût du travail » et dont la N-VA a été la force dominante.

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Fin décembre 2018, à l'heure de mettre ce numéro sous presse et peu après que la N-VA a quitté le navire, le gouvernement Michel s'achemine vers sa fin. Il est l'heure de tirer le bilan de son action depuis sa formation, en octobre 2014. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé en publiant ce dossier.

Formation, contexte et fin du gouvernement

Avant d'en venir à l'analyse de l'action de ce gouvernement, il est utile de rappeler les circonstances dans lesquelles il a été mis en place. En récoltant trente-trois sièges à la Chambre, soit six de plus qu'en 2010, la N-VA a été le grand vainqueur des élections fédérales du 25 mai 2014, et a conforté sa position de plus grand parti du pays. Le principal perdant de ces élections a été l'extrême droite flamande du Vlaams Belang, qui a perdu neuf sièges. Peu après le scrutin, Bart De Wever, président de la N-VA, a été chargé par le roi d'une mission d'information en vue de constituer un gouvernement. Après avoir échoué (suite au refus du cdH) à créer une coalition associant la N-VA, le CD&V,

allait « mener une politique de croissance visant à renforcer notre compétitivité et assurant ainsi que nos entreprises créent des emplois supplémentaires (...) en diminuant le coût du travail », réaliser très vite un saut d'index, modérer les salaires, « réduire le taux de base des cotisations patronales avec l'objectif d'atteindre 25 % », porter « l'âge légal de la retraite à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030 », « glisser des impôts sur d'autres revenus que ceux du travail, vers des impôts directs et/ou vers la fiscalité environnementale » (2)... Pour la réalisation de son programme, le gouvernement Michel a bénéficié d'un contexte économique européen plus favorable que celui qui avait marqué les gouvernements précédents depuis la crise financière de 2008. En effet, entre 2015 et 2017, la zone euro a connu une croissance annuelle de son PIB d'environ 2 %. L'opposition pointe le fait que, sur cette même période, la croissance belge a été plus faible que celle des principaux partenaires économiques du pays.

Fin 2018, des sondages d'opinion répétés tendent à indiquer que, vu le recul électoral prévu de la N-VA et du MR, toutes choses étant égales, la coalition actuel-

Un programme très cohérent d'inspiration nettement néolibérale

le MR et le cdH, De Wever a jeté l'éponge fin juin. Le flambeau de la formation gouvernementale a alors été repris par Charles Michel (MR), bientôt rejoint par Kris Peeters (CD&V). Ceux-ci menèrent à bien la formation d'un gouvernement, lequel a vu le jour le 11 octobre 2014 et a regroupé le MR, la N-VA, le CD&V et l'Open VLD. Ensemble, ils ont disposé d'une majorité de 85 députés (33 N-VA, 20 MR, 18 CD&V et 14 VLD) sur 150 à la Chambre. Le poste de Premier ministre revint à Charles Michel (MR). Cependant, du côté francophone, le soutien au gouvernement restera largement minoritaire, puisque limité au seul MR (20 députés sur les 63 francophones).

L'accord de gouvernement sur la base duquel s'est formée la majorité est un document de 230 pages (1), qui a balisé l'action du gouvernement durant l'ensemble de la législature. On pouvait notamment y lire que celui-ci

□ □ □

DIX REGARDS CROISÉS SUR UN BILAN

Nous avons demandé à dix intervenants de partager leur vision du bilan du gouvernement Michel, en conjuguant diversité des interlocuteurs (politiques, syndicaux, associatifs) et des thématiques abordées. **David Clarinval**, chef du groupe MR à la Chambre (p. 9), nous présente le point de vue de ceux qui défendent le gouvernement. Du côté syndical, **Robert Verteneuil**, président de la FGTB, nous a donné son appréciation de la politique menée en termes de pouvoir d'achat, de

pensions et de Sécurité sociale (p. 13). **Felipe Van Keirsbilck**, secrétaire général de la Centrale Nationale des Employés de la CSC (CNE), esquisse le bilan de la politique menée concernant les organisations syndicales et le droit à l'organisation collective des travailleurs, ainsi que de l'action développée en matière de droit du travail (p. 16). **Yves Martens** (CSCE) trace quant à lui un tableau de l'action gouvernementale en matière de droit au chômage et de droit à l'aide sociale (p. 20).

RONAT ET DE LA N-VA

lement au pouvoir ne disposerait plus d'une majorité parlementaire lui permettant d'être reconduite après les élections prévues en mai 2019. Dans ce contexte, la N-VA a décidé, début décembre 2018, de se retirer du gouvernement, au motif du soutien gouvernemental au « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », choisissant ainsi de renouer avec une posture d'opposition face à un Premier ministre francophone, et de placer la question des migrations au cœur du débat électoral (en Flandre).

Pro-Otan, pro-UE et anti-Etat social

Quelles lignes directrices apparaissent lorsque l'on fait le bilan du gouvernement Michel ? Sur le plan international, il s'agit d'un gouvernement pleinement adepte de l'Otan, globalement inféodé aux USA, à l'Union européenne et aux politiques macroéconomiques néolibérales qu'elle organise. La programmation de l'achat des avions de combat F-35, pour un montant de 15 milliards (sur la durée de vie prévue des appareils), ou encore la volonté de faire ratifier l'accord économique et commercial global avec le Canada (CETA) avec le moins de réserves possible en sont des illustrations flagrantes. De même, ce gouvernement n'a nullement remis en cause, ni la politique monétaire de l'UE, ni son cadrage budgétaire, ni sa politique commerciale, ni la libre circulation des travailleurs, des marchandises, des services et des capitaux,

Du côté de l'opposition parlementaire, **Jean-Marc Nollet**, chef de groupe Ecolo à la Chambre et aujourd'hui coprésident de son parti, aborde la politique menée en matière d'environnement, de climat et d'énergie (p. 24). **Ahmed Laaouej**, le chef de groupe PS à la Chambre, complète ce panorama en traitant de la politique fiscale (dont la réforme dite du *tax shift*) ainsi que de la politique menée par rapport aux entreprises et services publics (p. 26). **Marco Van Hees**, l'un des deux députés fédéraux du PTB, nous donne quant à lui son point de vue sur les

gagnants et les perdants de la politique du gouvernement, mais également sur la politique menée en matière d'Affaires étrangères, vis-à-vis de l'Union européenne, ainsi que sur la Défense nationale (p. 29). Enfin, du côté associatif, **Olivia Venet**, la nouvelle présidente de la Ligue des Droits Humains, nous donne son point de vue sur la politique menée en matière de Justice (p. 32), tandis que **Brieuc Wathelet** nous présente la campagne citoyenne « Tam Tam », qui vise à « remettre la dignité humaine au centre des débats à la veille des élections » (p. 35).



ni les libéralisations et les interdictions d'aides d'Etat...

Au contraire, la politique économique prônée par ce gouvernement, vendue comme étant du « libéralisme social », est un programme très cohérent d'inspiration nettement néolibérale. Il s'agit d'une politique économique de « l'offre » (également dite de « compétitivité »), c'est-à-dire de diminution des salaires sous toutes leurs formes (dont le saut d'index, les baisses de cotisations sociales, les augmentations de TVA et d'accises...), au motif de favoriser ainsi la croissance et l'emploi. Cette politique vise à doper les profits des entreprises, des multinationales et des millionnaires. Pour ce faire, elle met en œuvre un programme de destruction systématique de l'Etat social, tel qu'il s'était développé en Europe occidentale depuis un siècle, et en particulier après la Seconde guerre mondiale, dans le contexte d'un monde alors bipolaire, clivé entre des pays capitalistes et des pays dits communistes. Cette politique s'attaque donc non seulement aux salaires, mais également aux quatre piliers de l'Etat social, tels que les identifie Christophe Ramaux : 1) la protection sociale (Sécurité sociale...), 2) la régulation des rapports de travail (droits collectifs des travailleurs...), 3) les entreprises et services publics et 4) des politiques économiques progressistes (politiques keynésiennes de la demande, fiscalité redistributive...). (3)

Il ne s'agit donc pas seulement d'une politique de casse systématique des salaires directs, mais également de la casse des salaires indirects (pensions, prise en charge des soins de santé, de la maladie et de l'invalidité, allocations de chômage, droit à l'aide sociale...), de la casse du salariat (à la fois celle des droits des salariés et de l'encouragement du développement du travail sous statut d'indépendant et de divers autres sous-statuts), de

⇒ la casse des entreprises publiques (SNCB...) et des services publics, de la casse de la fiscalité progressive sur le revenu et de l'impôt sur les entreprises, de la casse, enfin, des politiques économiques fondées sur le soutien à la demande (austérité imposée tant aux salaires qu'aux dépenses publiques).

Climato-réactionnaire

Le bilan politique du gouvernement Michel porte au-delà du seul aspect socioéconomique. Au niveau de l'environnement, et notamment de l'application des objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris de 2015, les résultats de la politique menée par le gouvernement Michel sont désastreux : la production de CO₂ en Belgique n'a pas diminué, mais bien augmenté entre 2014 et 2017. La médiocrité insigne de M-C. Marghem, ministre fédérale de l'Énergie et de l'Environnement, incarne l'absence totale d'ambition de ce gouvernement dans ces matières, où il n'a été que l'instrument servile des demandes écologiquement irresponsables de sa clientèle électorale de privilégiés (absence de remise en cause de la fiscalité favorable aux voitures de société...) et des multinationales concernées (Engie – Electrabel...).

Autoritaire, antisyndical et coupé de la société

L'une des caractéristiques du gouvernement Michel, qui le distingue des précédents, est la façon dont l'exécutif s'est coupé de la société et a renforcé le caractère autoritaire de son exercice du pouvoir. La rupture de la tradition belge de concertation sociale a en effet été particulièrement nette sous cette législature, notamment sur la question du saut d'index et des pensions, où les mesures gouvernementales ont été imposées unilatéralement. Le démantèlement des droits collectifs des travailleurs va cependant bien au-delà de ces mesures ponctuelles, et touche à la possibilité même de négocier des augmentations de salaires ou de conclure des conventions collectives de travail sectorielles. L'organisation syndicale du paiement des allocations de chômage est également mise sous pression, tout comme le droit de grève. Cette coupure du gouvernement par rapport à la société civile et aux contre-pouvoirs dépasse la seule question sociale et se retrouve, par exemple, dans l'évolution de ses rapports avec le pouvoir judiciaire. Celui-ci a, dans son ensemble, rarement exprimé aussi nettement le sentiment d'être maltraité par l'exécutif ainsi que ses inquiétudes par rapport au respect de l'État de droit.

Des fachos au gouvernement

Enfin, la construction de la majorité gouvernementale autour de la N-VA, qui en a été la force politique dominante, marque également l'originalité de ce gouvernement. Le reniement de la promesse préélectorale du MR de refuser toute coalition avec la N-VA a été une rupture majeure dans le front de résistance par rapport à la participation au pouvoir de cette force politique qui a construit son succès électoral sur les thèmes du séparatisme flamand et du rejet de l'immigration. Par la suite, Groen s'est engouffré dans cette voie après les

élections communales et provinciales d'octobre 2018, en n'hésitant pas à former plusieurs majorités communales avec la N-VA, et même une majorité provinciale avec celle-ci et le VLD, en Flandre orientale. Le SP-A, pour sa part, s'est coalisé avec la N-VA et l'Open VLD pour la formation d'une majorité à la Ville d'Anvers. Il en résulte que le PTB-PVDA est désormais le seul parti flamand refusant la participation à toute majorité comprenant la N-VA.

L'ensemble de la législature a été marquée par les dérapages nauséabonds des ministres N-VA. En particulier, Théo Francken, secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations, a mené un travail de pionnier pour la redéfinition de ce qui est politiquement acceptable au sein d'un gouvernement fédéral belge. Cela a commencé dès le lendemain de sa nomination, en 2014, par sa présence publique à l'anniversaire du collaborateur nazillon Bob Maes, et est passé par son refus d'appliquer une décision de la Cour d'appel de Bruxelles en matière de visas, jusqu'à récemment, en 2018, sa décision de limiter arbitrairement à soixante par jour le nombre de demandes d'asile examinées par l'Office des étrangers, ou encore sa remise en cause de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. La fin du gouvernement de Charles Michel aura donc été à l'image de la façon dont il a vécu, inspiré par la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), dominé par la N-VA et « dirigé » par un Premier ministre qui, après avoir nié la voix démocratique exprimée par les mouvements sociaux tout au long de la législature, a voulu s'accrocher au pouvoir envers et contre tout, quand bien même sa majorité parlementaire, réduite suite au départ de la N-VA, ne disposait plus que du soutien de 52 députés sur 150 à la Chambre.

Au terme de cette législature, le gouvernement de Charles Michel laisse donc un pays plus polarisé, tant

Cette législature a été marquée par les dérapages nauséabonds des ministres N-VA

sur le plan social que communautaire, où la participation au pouvoir de l'extrême-droite a été banalisée. Il laisse un pays désormais tiraillé entre, d'une part, des forces qui tentent de fédérer un large électorat sur la base de la lutte contre l'immigration ainsi que sur la base de revendications autonomistes flamandes et, d'autre part, une population appauvrie qui, par divers biais - syndicaux, politiques, et dont le mouvement dit des « gilets jaunes » est l'une des dernières incarnations -, cherche à retrouver une capacité d'action politique. C'est dans ce contexte complexe que les forces de gauche belges devront reconstruire des stratégies d'ensemble, des éléments de programme fédérateurs et nouer des alliances. □

(1) Accord du gouvernement de Charles Michel, 9 octobre 2014, dispo sur www.premier.be

(2) Ibid.

(3) Christophe Ramaux, *L'Etat social – Pour sortir du chaos néolibéral*, 2012.

« UNE POLITIQUE DE LIBÉRALISME SOCIAL »

David Clarinval est le chef de groupe du MR à la Chambre. Il estime que le gouvernement Michel a mis en place un « cercle vertueux » : diminuer le coût du travail, améliorer ainsi la compétitivité, ce qui crée des emplois et donc du bien-être.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

David Clarinval, 42 ans, licencié en Sciences économiques, sociales et politiques (UCL), est le chef de groupe du MR à la Chambre depuis juillet 2017. Cogérant de l'entreprise familiale « Clarinval Constructions », il est également bourgmestre de la commune de Bièvre (province de Namur) depuis 2001. Il vient d'y être réélu, sur une liste « pluraliste unique » (aucune liste concurrente), « Ensemble pour vous ». Il est également, avec Corentin de Salle, le coauteur du livre « *Fiasco énergétique. Le gaspillage écologiste des ressources* » (2014). Bien qu'il sache que notre ligne éditoriale est assez éloignée de ses propres convictions, il nous a rencontrés avec une grande courtoisie pour nous présenter son point de vue sur le bilan du gouvernement de Charles Michel. Selon lui : « *Ce gouvernement a eu la volonté de rendre de la compétitivité aux entreprises, de créer de l'emploi pour permettre aux personnes de mieux gagner leur vie et de s'épanouir dans un travail. Il a accompagné tout cela d'une attention particulière pour les plus précarisés, pour qu'ils ne soient pas lésés dans la mise en œuvre de cette politique. Certains aspects ont parfois été mal compris, mais l'histoire retiendra que ces résultats ont effectivement été atteints sous cette législature, et que l'on continuera à en récolter les fruits dans les années à venir.* »

Ensemble ! : Lors de la campagne électorale de 2014, le MR avait promis qu'il n'y aurait pas de saut d'index, pas de remise en cause de l'âge légal de la pension, et pas de gouvernement avec la N-VA. Le bilan du gouvernement de Charles Michel n'est-il pas d'avoir fait l'inverse de ce que le MR avait annoncé aux électeurs ?

David Clarinval (MR) : Avant d'en venir à votre question, je voudrais vous présenter la philosophie générale de ce gouvernement sur le plan socioéconomique. Cette trame était simple : il s'agissait de rétablir la compétitivité économique de nos entreprises. En effet, celle-ci était grandement mise à mal depuis de nombreuses années par rapport à celle des entreprises



des pays avoisinants. Pour rétablir cette compétitivité, le gouvernement a mis en œuvre une diminution du coût du travail brut pour les employeurs, tout en ayant pour objectif d'augmenter le revenu net des travailleurs. C'est ce qui a été fait par la mise en œuvre d'une diminution massive des cotisations sociales payées par les employeurs, comme on n'en avait plus connu depuis de nombreuses années. Cela a permis à la Belgique de présenter un profil plus attractif au

« En diminuant les cotisations sociales et le coût du travail, nous avons créé des emplois » affirme David Clarinval.

« Les libéraux n'ont jamais pu aussi bien mettre en application leur programme socioéconomique dans un gouvernement fédéral »

niveau international, même si nous n'avons pas encore totalement pu rattraper notre déficit historique de compétitivité. Notre volonté n'a pas été de « faire des cadeaux au patronat », mais de créer des emplois. Nous partons du principe qu'avoir un emploi est un élément structurant pour les personnes, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan social. En diminuant les cotisations sociales et le coût du travail, nous avons créé des emplois, et pas des emplois « bas de gamme ». Ce ne sont pas des

emplois subventionnés, mais majoritairement des emplois dans le secteur privé, et il s'agit en majorité

⇒ d'emplois à plus de deux tiers temps. Outre le salaire qu'ils apportent aux personnes, ces emplois créent des recettes pour la Sécurité sociale, tandis que la diminution du nombre de chômeurs liée à ces nouveaux emplois allège d'autant les dépenses de l'ONem. Avec plus de cent vingt mille créations d'emplois à l'heure actuelle, on a presque économisé un milliard d'euros dans l'assurance chômage.

C'est le cercle vertueux : la compétitivité engendre la création d'emplois, et celle-ci engendre de nouvelles recettes et diminue les dépenses de la Sécurité sociale. A gauche, ce discours irrite, mais il faut relever qu'il a été tempéré par deux autres axes de notre action. D'une part, nous avons utilisé à 100 % « l'enveloppe bien-être » (1), c'est plus que sous le gouvernement Di Rupo, pour apporter des augmentations de pouvoir d'achat aux personnes qui ne bénéficient pas du cercle vertueux que j'ai évoqué. De l'autre, via le *tax shift* du gouvernement, nous avons visé à redonner du pouvoir d'achat en diminuant les impôts sur les personnes physiques. Cette diminution d'impôts a proportionnellement plus bénéficié aux plus bas revenus qu'aux revenus les plus élevés, même s'il est exact qu'en chiffres bruts, 4 % d'un très haut salaire, ça représente une somme plus importante que 8 % d'un bas salaire. Notre gouvernement a donc mené une politique très cohérente et nous a permis de mettre en œuvre notre programme. Les libéraux n'ont jamais pu aussi bien mettre en application leur programme socioéconomique dans un gouvernement fédéral. Nous avons mené une politique de libéralisme social, qui récompense le travail et l'effort individuel, mais qui en même temps veille à protéger, par des mesures complémentaires, les personnes qui n'ont pas la chance de pouvoir travailler.

La question initiale portait notamment sur le saut d'index de 2 % qui a été appliqué en 2015...

Au-delà de la trame générale de notre action, il faut en effet examiner les mesures particulières à travers lesquelles elle a pris corps. Il y a plusieurs centaines de mesures, le saut d'index en est une, qui ont été prises pour accroître la compétitivité des entreprises. C'est exact que cette mesure n'était pas dans notre programme mais, pour former un gouvernement, il nous a fallu accepter de faire des compromis avec d'autres partis, et le saut d'index en est un. Il a toutefois été tempéré par l'exonération de certaines catégories à qui il n'a pas été appliqué, ainsi que par des augmentations de l'enveloppe bien-être. Le saut d'index a touché la majorité des travailleurs du public et du privé, et a donc permis de gagner 2 % de compétitivité pour nos entreprises, les employeurs du secteur public ou du secteur associatif.

Le MR s'était également engagé à ne pas toucher à l'âge légal de la pension à 65 ans, or le gouvernement l'a porté à 67...

Quand Daniel Bacquelaine (MR) a pris sa fonction de ministre des Pensions, il est arrivé dans un département qui avait été géré pendant de très nombreuses années par des ministres socialistes. Ces différents mi-

nistres socialistes, tant M. Daerden (PS) que M. Vandebroucke (S.P.A), avaient constaté qu'il était temps de prendre des mesures fortes pour sauver notre système de pensions, mais ils ne l'avaient pas fait. On courait à la catastrophe : les charges de pension croissant de façon quasi exponentielle avec le vieillissement de la population, elles allaient creuser un déficit important. Plusieurs mesures ont été prises par ce gouvernement, qui visent toutes à faire en sorte que les gens travaillent plus longtemps avant de prendre leur pension. Des mesures très dures ont été prises au niveau des pré-pensions et on a repoussé l'âge légal de la pension à 67 ans. Je pense qu'on aurait pu se passer de cette publicité autour de l'augmentation de l'âge légal, qui est surtout symbolique, car la volonté du gouvernement n'est pas que tout le monde travaille jusqu'à 67 ans. On n'a pas touché à la durée de carrière nécessaire pour avoir une carrière complète, qui n'a pas augmenté. On permet seulement aux gens d'avoir une carrière complète sur une plus longue période. Ceux qui ont commencé à travailler très tôt partiront quand même à la retraite quand leur carrière sera complète. Notre objectif était aussi de tempérer cette augmentation de l'âge légal de la pension en ne l'appliquant pas pour les métiers dont la pénibilité est reconnue. Il faut reconnaître que, suite à la crise politique liée au départ de la N-VA du gouvernement, il sera sans doute difficile de ficeler ces mesures correctrices sous cette législature.

Vous avez également supprimé certaines assimilations de périodes non travaillées pour le droit à la pension, ce qui contribuera également à diminuer le montant de certaines pensions...

C'est vrai qu'après un certain nombre d'années de chômage, celles-ci ne compteront plus totalement comme des périodes de travail pour le calcul de la pension. Notre orientation générale est de récompenser les personnes qui travaillent. Ça nous paraît logique qu'une pension supérieure soit octroyée aux personnes qui ont travaillé par rapport aux personnes qui ont chôme. Ce n'est pas le cas pour les personnes qui n'ont que de courtes périodes de chômage, mais cela ne nous paraît pas normal qu'une personne au chômage pendant vingt ans, qui n'a peut-être pas fait beaucoup d'efforts pour travailler, ait la même pension que son voisin qui s'est levé tous les jours pour aller au boulot.

Un des engagements préélectorales du MR, c'était de ne pas faire de coalition avec la N-VA ...

Du côté francophone, le MR était le grand gagnant des élections de 2014. Cependant, le PS et le cdH ont ignoré le message envoyé par les électeurs et ont très rapidement constitué des majorités régionales, notamment en Région wallonne, qui excluaient le MR. C'était un déni total de démocratie : on s'est retrouvé dans l'opposition au niveau régional alors que nous méritions d'être dans les gouvernements. Le MR s'est senti attaqué et isolé, et sa réaction a été de construire une majorité fédérale avec la N-VA. N'oublions pas qu'après les élections de 2009, le PS avait lui-même longuement discuté de la formation d'un gouverne-

« Le saut d'index a permis de gagner 2 % de compétitivité »

ment avec la N-VA, en abordant notamment la question des réformes de l'Etat... Quant à nous, nous avons clairement fait comprendre à la N-VA que nous étions ouverts pour la constitution d'un gouvernement avec un programme socioéconomique fort, mais sans réforme de l'Etat sous cette législature. C'est ce qui s'est produit. Le PS nous ayant envoyé sur les roses en Région wallonne, la réaction du MR a été de former un gouvernement de centre-droit avec la N-VA au fédéral.

Vous avez fait le pari qu'une baisse des coûts du travail doperait la croissance et l'emploi. Cela n'a-t-il pas été infirmé dans les faits ? L'opposition pointe que, sous cette législature, la croissance économique et l'évolution du taux d'emploi belges ont été inférieures à celles des autres pays de la zone euro...

On parle de trois choses différentes. Le taux de croissance économique dépend de nombreux facteurs, pas uniquement nationaux. Pour juger du taux de l'évolution récente du taux de croissance en Belgique, il faut se souvenir que notre pays avait mieux résisté à la crise financière de 2008 que d'autres, qui avaient connu des chutes de PIB plus importantes. Or, quand on a moins diminué, on remonte inévitablement moins par après, comme c'est le cas en Belgique. Si on compare le taux de croissance actuel de la Belgique avec celui de la Grèce, on constatera que ce taux de croissance du PIB est supérieur en Grèce, mais elle démarre d'un niveau plus bas, et qui avait fortement descendu. La résilience de notre économie durant la crise explique donc notre taux de croissance actuel, légèrement plus faible. Concernant le taux d'emploi en Belgique, il évolue faiblement à la hausse, mais effectivement pas assez selon nous. Il faut cependant tenir compte du fait qu'il y a un accroissement global de la population, ce qui fait que, même si nous aurons créé 250.000 emplois sur la durée totale de législature, le taux d'emploi n'aura augmenté que faiblement. Par contre, le taux de chômage diminue de façon importante, parce que nous rattrapons notre retard. Quant à l'effet des exclusions du chômage, il existe, oui, mais reste marginal.

Dans le bilan du gouvernement, y-a-t-il une chose dont vous êtes particulièrement fier ?

A titre personnel, outre mon mandat de député, je suis gérant d'une entreprise de construction où travaillent environ soixante travailleurs, tous Belges. Pendant des années, j'ai tiré la sonnette d'alarme tous azimuts, y compris dans la fédération patronale de la construction, sur le dumping social. S'il y a bien un dossier qui unit aujourd'hui le patronat et les syndicats, c'est celui-là. C'est vrai que dans un premier temps, une partie du patronat ne voyait pas d'un mauvais œil la directive Bolkenstein-Busquin sur le travail détaché. Aujourd'hui, ils se sont rendu compte que ce système mettait en



« Tout cela est notamment confirmé par les analyses de Philippe Defeyt »

péril non seulement l'emploi de nos travailleurs, mais nos entreprises elles-mêmes, et que cela mettait à l'emploi des travailleurs dans des conditions qui n'étaient pas correctes. Je pense qu'on a pu prendre des mesures aux niveaux belge et européen qui permettent de diminuer ce phénomène, mais il n'est cependant pas encore complètement endigué. On a réduit le différentiel de coût en réduisant les cotisations sociales, on a interdit les sous-traitances en cascade, on a amélioré le contrôle des fichiers qui attestent du détachement des travailleurs, on a permis aux inspections d'être plus efficaces, on a augmenté

le nombre de contrôleurs, et on a attiré l'attention de la justice sur ce problème. C'est ainsi qu'on a arrêté début décembre trois cents travailleurs en situation illégale qui participaient à la construction d'un bâtiment pour Google à Mons... tout cela alors que l'entrepreneur s'était déjà fait épingler pour la même raison quelques mois auparavant. En cette matière, le clivage, au niveau européen, n'est pas entre la gauche et la droite, mais entre l'Est et l'Ouest.

Il faut également se souvenir que notre pays a été frappé par de graves attentats. Je me félicite que le gouvernement ait pris des mesures, de prévention et de répression, pour éviter que ce genre de choses ne se reproduisent. On se retrouve aujourd'hui dans un pays un peu plus sûr qu'il y a quatre ans.

« *Avoir un emploi est un élément structurant pour les personnes, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan social* »

Cette fin de législature a été marquée par le mouve-



⇒ **ment des « gilets jaunes ». Celui-ci est multiple, mais il pose notamment la question du pouvoir d'achat et des augmentations des taxes sur le diesel et de la TVA sur l'électricité. N'est-ce pas un signe de l'échec de la politique menée ?**

Le *tax shift* vise à diminuer les cotisations sociales et à donner plus de pouvoir d'achat, via des diminutions d'impôt. Ce chiffre-là est estimé à une centaine d'euros nets par mois en moyenne. Ce *tax shift* est financé en partie par des économies dans les administrations publiques et, en partie, par des augmentations de TVA et d'accises (tabac, alcool, diesel...). Au niveau macro-économique la différence entre les dépenses supplémentaires et les revenus gagnés est de un pour dix !

« Les syndicats ont joué un double jeu. Pour eux, la négociation, ça signifie être d'accord avec eux. »

L'augmentation des taxes coûtera au travailleur belge moyen un dixième de ce que rapportera la diminution de l'impôt sur les personnes physiques. Tout cela est notamment confirmé par les analyses de Philippe Defeyt, qui n'est pourtant pas un économiste de droite.



*« Sous cette législature, le MR a lancé une campagne de communication qui pointe comme étant de la désinformation les affirmations "Le gouvernement est anti-social", "La concertation sociale n'est pas respectée", "Le gouvernement appauvrit les travailleurs", "Le gouvernement protège les riches", "Le gouvernement détruit les services publics"...
www.mr.be/stopdesinformation »*

Il est cependant exact qu'il y a un problème de perception de tout cela par la population. Quand vous recevez votre calcul d'impôt et que vous apprenez que vous allez recevoir 300 euros plutôt que de devoir en payer 400, vous êtes content. Mais cela ne se produit qu'une seule fois par an. Votre plein de diesel ou votre paquet de cigarettes, vous les achetez chaque semaine, et vous payez chaque fois la taxe, cela vous donne une autre perception. En plus, si vous habitez, comme moi, en zone rurale, vous avez l'impression d'être doublement puni. On vous dit que vous devez changer de mode de déplacement, rouler en train, en vélo ou en bus... mais dans les faits, vous n'avez pas d'alternative réelle à la voiture. Le mouvement des gilets jaunes exprime aussi un clivage entre les centres et les périphéries, qui se sentent un peu abandonnées par une certaine « élite »

qui se balade en trottinette pour aller travailler tout en prenant l'avion pour aller en vacances, mais peut se passer de sa voiture... Je pense qu'il faut être très attentif à cela, et ne pas mettre la transition énergétique essentiellement à charge des ruraux et des plus faibles. Je pense qu'au-delà des casseurs et d'un noyautage occasionnel de l'extrême gauche, il faut pouvoir entendre le sentiment de malaise qu'expriment des gilets jaunes, qui va au-delà de la seule question du pouvoir d'achat.

Le mouvement des « gilets jaunes » pose également la question du lien entre le gouvernement et la population. A cet égard, on a l'impression que le fossé s'est creusé et que des ponts ont été coupés sous cette législature : les syndicats se sont plaints des atteintes à la concertation sociale, le monde judiciaire a exprimé son sentiment d'être maltraité par l'exécutif et peu écouté, les personnes mobilisées par rapport aux enjeux climatiques ont eu l'impression de ne pas être entendues...

Concernant les organisations syndicales, le gouvernement a voulu donner la parole aux partenaires sociaux, il a respecté les accords interprofessionnels, mais les syndicats ont joué un double jeu. Pour eux, la négociation, ça signifie être d'accord avec eux. Point barre. Les syndicats ont confondu négociations et droit de veto, qui leur était sans doute octroyé quand les socialistes étaient au pouvoir. Pour nous, dans une négociation, il faut que chaque partenaire accepte de faire un geste pour arriver à un compromis. C'est vrai, nous sommes parfois passés outre aux avis syndicaux. Mais il faut se rappeler que, par exemple, Marc Goblet, lorsqu'il était à la tête de la FGTB, n'a pas hésité à déclarer qu'il souhaitait faire tomber le gouvernement, ce qui s'est traduit par des grèves et des manifestations politiques. La FGTB s'est ainsi engagée au-delà du rôle qui est le sien de défendre les travailleurs. Pour nous, ce n'était plus acceptable de devoir travailler avec des personnes qui ne voulaient plus discuter. Par rapport à la justice, nous avons complètement respecté son indépendance. Ils ne s'estiment pas assez entendus, c'est leur liberté de l'exprimer. Nous avons un ministre de la Justice qui a été très actif. Je pense qu'il est appelé un peu péjorativement « Napoléon » dans ce milieu, car il s'est beaucoup investi pour mettre en place des nouvelles technologies, il a bousculé certaines traditions au niveau des cantons judiciaires, il a réécrit des codes de lois... il a sans doute un peu secoué la « vieille dame », en manquant parfois de pédagogie. □

(1) Fin 2005, la loi relative au pacte de solidarité entre les générations instaurait un mécanisme structurel d'adaptation des prestations sociales à l'évolution générale du bien-être. L'objectif affiché de cette « enveloppe bien-être » était de rapprocher les allocations minimales du seuil de pauvreté. Régulièrement cependant, le gouvernement a décidé de n'affecter qu'un pourcentage réduit de cette enveloppe. L'utilisation concrète de l'enveloppe disponible est négociée dans le cadre de l'accord interprofessionnel (AIP), tous les deux ans. Malgré les six enveloppes attribuées depuis 2006, la plupart des allocataires sociaux vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté.

« LE POUVOIR D'ACHAT EST EN BERNE, LES BÉNÉFICES EXPLOSENT »

Pour Robert Verteneuil, président de la FGTB, Charles Michel n'a pas créé un seul emploi, mais a durement frappé les travailleurs et a fragilisé la Sécurité sociale.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Nous avons demandé à Robert Verteneuil, président de la FGTB, de nous faire part de son analyse du bilan du gouvernement Michel en matière d'emploi, de salaires et de Sécurité sociale. S'appuyant sur les constats chiffrés du « Baromètre socio-économique 2018 » (1) que la FGTB vient de publier, celui-ci revient sur les résultats d'une législature de casse sociale.

Ensemble : Charles Michel estime que son gouvernement présente un excellent bilan en termes d'emploi. Sous cette législature, 219.000 personnes supplémentaires auraient été mises au travail et le chômage complet indemnisé aurait diminué de 23,5 %...

Robert Verteneuil (FGTB) : En matière d'emploi, il faut d'abord relever que le Premier ministre et son gouvernement n'ont pas créé un seul emploi. Ce sont

« Seulement un quart des emplois créés depuis 2014 sont des emplois de qualité (CDI à temps plein). »

les entreprises qui ont créé des emplois. Pourquoi ? Pas pour le plaisir, mais parce qu'elles avaient besoin de main-d'œuvre pour faire face à leur carnet de commandes. Des études (CE, OCDE, FMI) ont bien montré que la relance de l'emploi qui s'est produite dans un ensemble de pays européens durant cette période est due à une amélioration générale de la conjoncture économique. Si le gouvernement diminue le coût salarial, par exemple en diminuant les cotisations sociales, cela entraîne une augmentation des bénéfices des entreprises, mais ça n'entraîne pas de façon mécanique des créations d'emplois. Le gouvernement ne s'abuse d'ailleurs pas lui-même sur ce point. Il mentionne en effet explicitement dans la note adoptée cet été sur son *job deal* que l'impact attendu de ses mesures n'est

qu'une création de seulement 12.500 emplois. Quant aux emplois qui ont été créés, il faut apprécier à leur juste valeur les chiffres cités par Charles Michel. Le taux d'emploi (2) est plus décisif que le nombre d'emplois créés. Car si le nombre de personnes en âge de participer au travail croît plus que celui des emplois créés, il n'est pas exact de prétendre que la situation de l'emploi s'est améliorée. Or le taux d'emploi ne s'est pas amélioré sous cette législature.

Il faut également s'interroger sur la nature de ces emplois. Jusqu'à il y a une dizaine d'années, l'accès à l'emploi permettait généralement aux travailleurs de se faire une place dans la vie. Grâce à leurs salaires, les uns pouvaient fonder une famille, les autres voyager, etc. Aujourd'hui, quand les jeunes accèdent à l'emploi, c'est le plus souvent à des emplois précaires, mal payés et dans des conditions de travail très dégradées. Les derniers gouvernements qui se sont succédé, et le gouvernement Michel par-dessus tout, ont considérablement démolé la qualité des emplois, en cédant à toutes

Robert Verteneuil, président de la FGTB : « Le pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires est en berne. »



⇒ les demandes des organisations patronales. Seulement un gros quart des emplois créés depuis 2014 correspondent à ce que nous considérons comme des emplois de qualité, c'est-à-dire des emplois à durée indéterminée (CDI) et à temps plein. Tout le reste, ce sont soit des emplois précaires qui ne permettent pas aux travailleurs d'avoir des perspectives, soit des emplois à temps partiel qui n'offrent pas une bonne rémunération. Pourquoi y-a-t-il aujourd'hui une explosion du nombre de burn-out et de personnes invalides ? Parce que les derniers gouvernements ont dérégulé le marché du travail qui a été transformé en une véritable jungle, où les travailleurs doivent souvent accepter des conditions de travail exécrables pour gagner leur vie.

Quant à la diminution du nombre de chômeurs complets indemnisés, l'examen de ce seul chiffre et de son évolution donne une vision tronquée de la réalité et du marché du travail. En effet, sous cette législature, toute une série de personnes ont été exclues du bénéfice des allocations de chômage complet indemnisé : des chômeurs cohabitants qui avaient ouvert leur droit sur la base de leurs études, des jeunes à qui on a rendu plus difficile l'accès aux allocations, des chômeurs déclarés

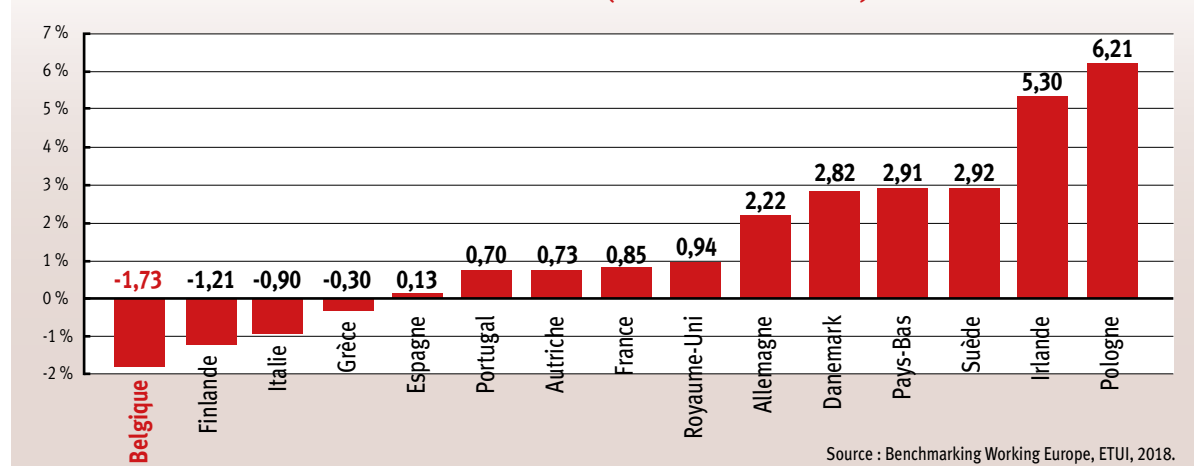
travail salarié), l'introduction de l'intérim dans les services publics fédéraux et régionaux ainsi que dans les entreprises publiques, l'extension de l'autorisation du travail étudiant de 50 jours à 475 heures...

« Le Belge a perdu en moyenne 1,7% de pouvoir d'achat sur les années 2016 et 2017. »

Selon, le Premier ministre, le revenu disponible réel des ménages s'est renforcé (+1,3 % en 2017 et + 1,8 % en 2018) et le *tax shift* génèrera une augmentation mensuelle nette de revenu qui pourra aller jusqu'à 150 euros pour les travailleurs à bas salaires...

Le Belge a perdu en moyenne 1,7% de pouvoir d'achat sur les années 2016 et 2017. N'oublions pas que le gouvernement a augmenté la TVA sur l'électricité, qu'il a augmenté le coût des médicaments, le prix des consultations médicales, qu'il a augmenté les accises sur l'essence, le diesel... On a subi un saut d'index de 2 % en 2015. Depuis, les salaires sont bloqués. On a à peine eu des augmentations de 0,3 % et de 0,5 % des salaires en 2015 et 2016. L'augmentation prévue dans l'accord interprofessionnel pour la période 2017 et 2018 n'est, quant à elle, que de 1,1 %. Par ailleurs, l'enveloppe « bien-être », prévue pour revaloriser les allocations de Sécurité sociale les plus basses a été amputée de 40 %. Les effets du *tax shift* du gouvernement, qui à ce stade sont large-

ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS (CUMULS 2016-2017)



définitivement inaptes à l'emploi par l'Onem.... Toutes ces personnes ont été sorties de cette statistique sous cette législature. On s'en doute, le gouvernement communique moins sur l'explosion parallèle du nombre de personnes qui émargent au CPAS, sur celle des personnes à charge de l'assurance maladie-invalidité, etc. Cette dernière catégorie étant en lien direct avec les mesures de flexibilisation et de dérégulation du droit du travail adoptées par ce gouvernement : l'augmentation des heures supplémentaires autorisées, l'introduction d'un quota de 100 heures supplémentaires sans motivation et sans récupération, l'annualisation du temps de travail dans le cadre de la « petite flexibilité », l'assouplissement de la limitation du travail de nuit et du dimanche, l'extension du *plus minus conto* (possibilité de dérogation aux limites légales de la durée du

ment des effets d'annonce, ne compensent pas du tout l'ensemble de ces attaques contre le revenu des travailleurs et des allocataires. Je ne conseille pas au Premier ministre d'aller prétendre qu'il a augmenté le pouvoir d'achat de la population devant une assemblée... il se ferait écharper.

Vous évoquez essentiellement les salaires directs, mais qu'en est-il des salaires indirects, c'est-à-dire des prestations de Sécurité sociale ?

Entre 2014 et 2015, le gouvernement a imposé 1,6 milliard de réductions de dépenses aux institutions de soins. Plus globalement, le gouvernement a cassé le mécanisme qui garantissait le financement de la Sécurité sociale. Sous des gouvernements antérieurs, les cotisations sociales avaient été diminuées à la

demande des entreprises, mais il avait été prévu que cette diminution soit intégralement compensée par un « financement alternatif » public, par exemple par des augmentations de TVA, mais aussi par une « dotation d'équilibre » de l'Etat. C'est à dire que si les dépenses de la Sécurité sociale dépassaient les recettes, cette différence était intégralement à charge du budget de l'Etat. Le gouvernement Michel a cassé le caractère automatique de cette compensation et l'a liée à une série de conditions fixées par l'exécutif. Si les gestionnaires de la Sécurité sociale n'arrivent pas à ces objectifs budgétaires imposés, ils sont menacés d'une diminution correspondante de la dotation d'équilibre. Le financement de la Sécurité sociale a donc été fragilisé, avec des effets déjà bien sensibles : le coût des médicaments à charge des malades a augmenté, tout comme celui des médecins, l'accès aux soins recule... Aujourd'hui, on sait que le coût des soins de santé va augmenter, mais le gouvernement a raboté la « norme de croissance admissible » du budget. En clair, il refuse d'octroyer les ressources qui permettraient à la Sécurité sociale d'y faire face. *In fine*, ce sont les malades qui recevront la facture. L'orientation du gouvernement en la matière est de remballer la population vers les assurances privées pour couvrir les risques. La « responsabilisation » promue par Charles Michel, cela signifie qu'au lieu d'aller en vacances, les Belges devront prendre une assurance complémentaire pour leurs soins de santé. Qu'au lieu de se payer une sortie au théâtre, ils devront prendre une assurance complémentaire pour leur pension, etc. Voyez l'évolution des minimas sociaux, dont 90 % sont inférieurs au seuil de pauvreté. Dans son accord gouvernemental, le gouvernement Michel avait promis de relever les allocations au niveau du seuil de pauvreté. Fin 2017, Zuhal Demir (N-VA), Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, a jeté sans gêne cette promesse à la poubelle. Tout cela s'inscrit dans un projet de société capitaliste qui n'est pas celui de la FGTB.

La FGTB a également dénoncé l'organisation d'une « chasse aux oisifs » et même d'une « chasse aux malades » ...

Outre les mesures qui ont été prises contre les travailleurs prépensionnés, pensionnés et chômeurs, dont la dégressivité renforcée des allocations, ce gouvernement s'en est pris aux travailleurs malades. Mme De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, a ainsi estimé qu'il y avait trop de malades à charge de la Sécurité sociale qui, selon elle, étaient capables de travailler. Elle a donc créé un parcours de réintégration des malades, dans le cadre duquel leur état de santé est vérifié et leur possibilité de reprise du travail, examinée. Le résultat effectif de cette mesure, que nous avons d'emblée dénoncée, est que 66 % des malades qui ont été soumis à cette vérification ont été déclarés totalement inaptes à reprendre leur travail. La conséquence a été de permettre aux employeurs de rayer ces malades de longue durée de leurs registres du personnel et de les licencier sans aucune indemnité. De la même façon, la diminution des durées des préavis des employés et la suppression des prépensions

permet aux employeurs de se débarrasser à très faible coût de leur personnel âgé, ces travailleurs étant désormais licenciés et expédiés au chômage sans complément de salaire.

Concernant les pensions, le gouvernement Michel prétend avoir œuvré pour en garantir l'avenir ...

Les pensions publiques belges sont en moyenne de 1.182 euros par mois pour un homme et de 882 euros pour une femme. Le seuil de risque de pauvreté est d'environ 1.130 euros. Les hommes sont donc en moyenne à peine au-dessus de ce seuil, et les femmes largement en dessous. N'est-ce pas là le premier problème auquel devrait s'atteler un ministre des Pensions ? Mais le projet des libéraux est manifestement tout différent : c'est de casser les pensions publiques, de les maintenir très basses et renvoyer la population vers les assurances privées pour s'assurer d'un complément.

Grâce à la mobilisation syndicale, Daniel Bacquelaine (MR), ministre des Pensions, a dû renoncer à plusieurs réformes...

Le gouvernement de Charles Michel a néanmoins à son bilan une série de réformes délétères en matière de pensions. Il a relevé de 65 à 67 ans l'âge légal de la pension, alors que les statistiques médicales indiquent que les travailleurs ne restent (en moyenne) en bonne santé que jusqu'à 64 ans en Belgique. Parallèlement, les possibilités de départ à la prépension ont été drastiquement réduites.

« Ce gouvernement s'en est pris aux travailleurs malades. »

Où se retrouvent aujourd'hui les personnes dont la santé s'est dégradée et qui ne peuvent plus bénéficier d'une prépension ? Bien souvent, elles bénéficient du statut d'invalidé, soit un statut bien moins favorable que la prépension, et entièrement à charge de la Sécurité sociale.

L'assimilation de la prise en compte des périodes de chômage ou de maladie pour le calcul de la pension a été restreinte, en générant des pertes de pension de 100 à 300 euros/mois pour les personnes concernées. Les femmes, aux carrières plus souvent incomplètes que celles des hommes, sont particulièrement frappées par cette mesure. Les pensions des fonctionnaires ont également été sévèrement touchées. Le régime de pension publique a notamment été réservé à la partie de la carrière des fonctionnaires couverte par une nomination statutaire, tandis que le régime privé, moins favorable, est désormais appliqué à la partie de la carrière des fonctionnaires prestée sous un régime contractuel.

Le gouvernement Michel a durement frappé les travailleurs et a multiplié les cadeaux aux entreprises sous toutes leurs formes : saut d'index, réductions des cotisations sociales, suppression du versement de la rente nucléaire à Electrabel, arrosage de l'industrie pharmaceutique... Le résultat, c'est qu'en Belgique, le pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires est en berne, tandis que les bénéfices des entreprises explosent. □

(1) FGTB, Baromètre socio-économique 2018, www.fgtb.be/-/barometre-2018

(2) Pour l'OCDE, le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).

« SON MODÈLE, C'EST UN PAYS »

Pour Felipe Van Keirsbilck, Secrétaire général de la CNE (CSC), le gouvernement Michel s'est attelé à la destruction des droits collectifs des travailleurs et des « racines mêmes d'un système de civilisation d'inspiration sociale-démocrate. »

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Nous avons demandé à Felipe Van Keirsbilck, Secrétaire général de la Centrale Nationale des Employés de la CSC, quelle avait été la politique du gouvernement Michel vis-à-vis des organisations syndicales et en matière de droit du travail. Il nous décrit sa perception d'un gouvernement « de continuité par rapport à l'orientation néolibérale des gouvernements précédents », mais caractérisé par les attaques qu'il a portées sur les droits à l'organisation collective des travailleurs et contre « un modèle de domestication du capitalisme qui existe en Belgique depuis environ un siècle ». Rencontre.

Ensemble ! Durant cette législature, le gouvernement Michel a-t-il modifié la place des organisations syndicales dans le paysage social belge et les droits des travailleurs à s'organiser collectivement ?

Felipe Van Keirsbilck : D'un côté, le gouvernement de Charles Michel a été un gouvernement de continuité par rapport à l'orientation néolibérale adoptée par les gouvernements européens depuis les années 1980. En particulier, ce qu'il a fait aux chômeurs, aux pensionnés, aux malades, aux femmes et aux migrants n'est pas fondamentalement différent de ce qu'avait réalisé le gouvernement Di Rupo entre 2011 et 2014, ou en-



Pour Felipe Van Keirsbilck, c'est clair : « La destination finale pour les plus faibles, c'est la pauvreté, le CPAS et la solidarité familiale. »

ont été très profondément attaquées au cours de cette législature. Un des domaines dans lequel on peut mesurer les attaques qui visent à un basculement du modèle social, c'est la place qui est donnée aux organisations syndicales. On pourrait faire des constats similaires pour les mutualités, pour les associations et pour tous les corps dits « intermédiaires », dans lesquels les citoyens organisent des contre-pouvoirs et des moyens de pression face aux pouvoirs économiques et politiques. Pour ce gouvernement, le « citoyen » doit être réduit à un consommateur-travailleur isolé, tout seul face au pouvoir politique et aux pouvoirs de l'argent.

Un premier exemple de cette remise en cause de la place des organisations syndicales, c'est la loi sur la formation des salaires. En 2017, ce gouvernement a promulgué ce que nous appelons la « loi zéro salaire », qui est une radicalisation brutale de la loi d'encadrement des augmentations salariales adoptée en 1996, sous le gouvernement Dehaene II (CVP-PSC-PS-SP). Depuis cette époque, la loi interdisait l'augmentation des salaires belges au-delà de la moyenne des augmentations des salaires chez les principaux partenaires économiques (Allemagne, France, Pays-Bas). C'était déjà une politique récessionniste, pro-finance et anti-salariale. Le gouvernement Michel a radicalisé cette loi : il a imposé que, dans le cas d'augmentations globales des salaires dues à l'évolution de l'économie en général ou d'un secteur (suite par exemple, à l'accroissement de l'ancienneté moyenne des travailleurs ou à des modifications des fonctions...), il y ait une forme de remboursement de ces augmentations. C'est-à-dire que, dans les accords salariaux suivants, les syndicats devront s'engager à déduire, de la marge d'augmentation disponible, les augmentations précédentes qui auraient dépassé la norme fixée. Le gouvernement a par ailleurs repris le concept de « handicap salarial historique », directement issu des cartons de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), celle-ci estimant que, dès 1996, les salaires belges étaient de 16 % trop élevés par rapport aux salaires des partenaires économiques. La loi adoptée en 2017 part de ce principe pour raboter la marge d'augmentations admissibles, en sorte de progressivement réduire les salaires à concurrence de ce prétendu « handicap salarial ». Cette loi implique donc que, pendant une ving-

« La coalition veut contraindre les organisations syndicales à intégrer l'idée que les travailleurs sont trop bien payés. »

core les gouvernements chrétiens-libéraux des années 1980. Pourtant, le gouvernement Michel a dans une large mesure été un gouvernement de rupture : il a non seulement porté le fer sur des acquis sociaux, mais encore sur les racines mêmes d'un système de civilisation d'inspiration sociale-démocrate. Les bases de ce système avaient été déjà abîmées au cours des décennies précédentes. Elles n'ont pas disparu, mais

SANS SYNDICATS »

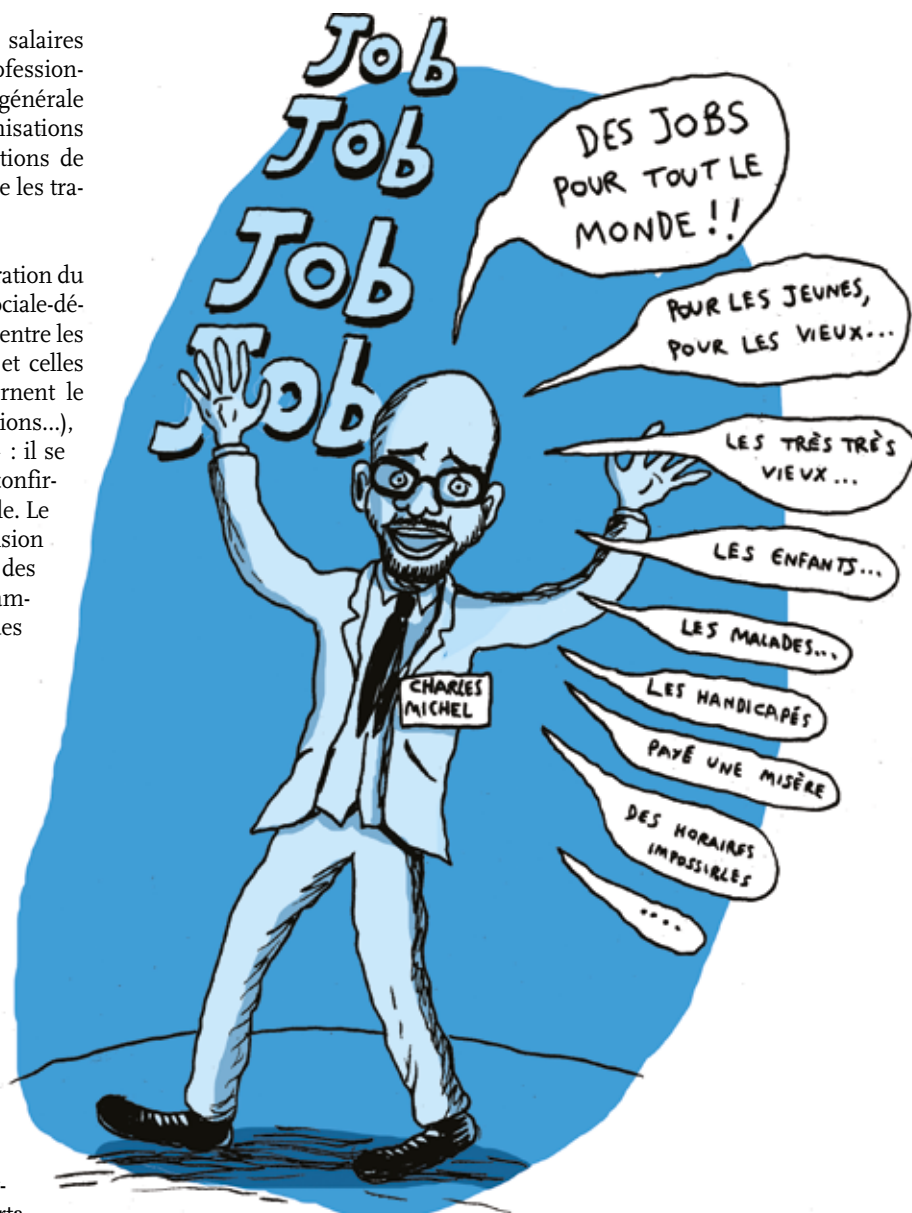
taine d'années, la marge d'augmentation des salaires négociable dans le cadre des accords interprofessionnels sera amputée ou réduite à rien. L'idée générale qui la sous-tend est de contraindre les organisations syndicales à ne plus négocier des augmentations de salaires mais, au contraire, à intégrer l'idée que les travailleurs sont trop bien payés.

La concertation sociale est une deuxième illustration du corsetage de l'action syndicale. La tradition sociale-démocrate voulait que, lorsqu'il y avait un accord entre les organisations représentatives des travailleurs et celles des employeurs sur les questions qui concernent le travail (salaires, temps de travail, de prépensions...), le gouvernement jouait un rôle de « notaire » : il se contentait de prendre acte de l'accord, de le confirmer et, au besoin, de lui donner une force légale. Le saut d'index, le passage de l'âge légal de la pension à 67 ans, la suppression des crédits temps et des prépensions, tout cela a été décidé indépendamment de la concertation sociale et de l'avis des

« Le résultat est un gouvernement libéral à la façon de Viktor Orbán. »

syndicats. Il y a pire encore : même lorsque les interlocuteurs sociaux sont parvenus à un accord unanime (ce qui n'est pas évident avec un patronat extrêmement agressif), il est devenu habituel que le gouvernement découpe l'accord et n'en prenne que les parties qui lui conviennent. On l'a vu à propos d'accords relatifs aux fins de carrières, que ce soit au niveau interprofessionnel ou concernant certaines entreprises en restructuration. La concertation sociale en sort complètement décrédibilisée.

Au-delà de son aspect idéologique, le sens même de l'adhésion syndicale pour un travailleur est de pouvoir défendre collectivement sa condition morale et matérielle. Concrètement, cela signifie pouvoir obtenir collectivement des augmentations de salaires et être représenté par une organisation qui peut négocier des accords collectifs sur les conditions de travail. L'action du gouvernement Michel a précisément consisté à empêcher les syndicats d'obtenir des augmentations de salaires et à démolir les accords conclus entre représentants syndicaux et patronaux. Les partis libéraux et sociaux-chrétiens des années 1980-90 avaient encore de la considération pour la concertation sociale et la négociation paritaire de la formation des salaires. Le gouvernement Michel est en profonde rupture avec ce schéma. Son modèle, c'est un pays sans syndicats, ou alors avec des syndicats réduits à un rôle d'accompagnement



dans la course vers l'abîme néolibéral. Il tolère les organisations syndicales si elles expliquent aux travailleurs qu'il faut se résigner à ce que tout aille de plus en plus mal, mais l'idée qu'elles puissent peser sur le cours des événements et de l'économie lui est insupportable. Prétendument libéral, le gouvernement Michel est le plus autoritaire que l'on ait eu depuis la Seconde Guerre mondiale. Sous ce gouvernement, on arrête des journalistes durant leur reportage sur la prison de Haren, on arrête le président de la Ligue des droits de l'Homme parce qu'il manifeste dans l'espace public, on arrête un syndicaliste parce qu'il mène une action collective dans la rue à Anvers, on interdit la négociation collective des salaires, etc. Sans parler des visites domiciliaires chez les chômeurs et les hébergeurs de migrants... « On a été élu, donc on décide » : telle est la devise du gouvernement, répétée *ad libitum*. Les contre-pouvoirs, la dé-

⇒ m o -
cratie
consis-
tante,
avec des
endroits
où on dis-
cute (des
associations,
des mutualités,
des syndicats...),
tout cela est insup-
portable pour ce gou-
vernement. Celui-ci a
fait pleinement sienne
l'idéologie de la N-VA,
elle-même imprégnée de
celle du Vlaams Belang,
dont elle a repris autant
les idées et la culture que les
cadres et les électeurs. Le résultat
est un gouvernement libéral à la façon de Viktor
Orbán, c'est-à-dire en faveur du grand capital, mais en-
nemi acharné des libertés et des corps intermédiaires.

Le gouvernement a cependant maintenu l'apparence d'une consultation des organisations syndicales...

Les apparences, oui. Les politiques concrètes de ce gou-
vernement ont été de faire diminuer les salaires et les
allocations sociales, notamment avec le saut d'index,
de faire travailler plus longtemps pour des pensions
plus basses... tout cela a été décidé sans aucune con-
certation sociale. Mais, dans le même temps, le gouverne-
ment a instrumentalisé les formes de la concertation
sociale. On le voit bien dans le cas des pensions. En
2015 - 2016, le gouvernement a tout cassé. Il a imposé
deux années de carrière supplémentaire en faisant pas-
ser l'âge légal de 65 à 67 ans, il en a encore rajouté
trois, quatre ou cinq en supprimant les prépensions.
Et, aux personnes qui bénéficiaient de formules de fin
de carrière (crédit temps), il a encore imposé d'abord
5 puis 10 années supplémentaires à temps plein (pas-
sage du seuil de 50 à 55, puis de 55 à 60 ans). Il a baissé
les pensions, notamment en modifiant le calcul des
périodes assimilées... Et puis dans un second temps,
en fin de législature, Daniel Bacquelaine, ministre des
Pensions (MR), a subitement fait mine de découvrir
que la concertation sociale est « très importante » et
invite publiquement les interlocuteurs sociaux à discu-
ter de mesures « réparatrices ». On ne peut que consta-
ter que les « réparations » proposées sont grotesques



et minuscules par rapport à ce que subissent les tra-
vailleurs qui vont devoir travailler cinq à six années
de plus. On leur fait miroiter que, s'ils font partie des
« élus » dont le métier serait reconnu comme pénible,
ils pourront partir six mois plus tôt... et encore, seule-
ment avec une pension « anticipée » et donc avec une
perte mensuelle de pension allant de 50 à 300 euros
par mois. Dans ce schéma, les organisations syndicales
peuvent seulement participer à une pseudo-concertation
après coup, quand les décisions ont été prises,
dans un cadre fixé par le gouvernement, pour mettre
un vernis de cohésion sociale sur les mesures qui ont
été imposées.

Au-delà de cette négation de la concertation sociale, le gouvernement Michel n'a-t-il pas adopté des mesures qui touchent directement le droit à s'organiser syndi- calement et la place des organisations syndicales ?

La base même du rapport de forces des travailleurs,
c'est de pouvoir s'arrêter collectivement de travailler,
de faire la grève. Or, le cancer de la remise en cause
du droit de grève, au nom du « service minimum »
s'est répandu sous le gouvernement Michel. Au départ,
c'était dans des services publics, comme les Chemins
de fer, au nom de leur caractère « essentiel » (ce qui
ne manque pas de sel si on se souvient comment ce
gouvernement a désinvesti ce secteur). Ça a été fait par
ce gouvernement, dans des formes qui ne fonction-
neront probablement pas. Mais il y a une tentative de

l'imposer dans la majorité des services publics et des entreprises autonomes. J'ai même constaté, lors de la grève des bagagistes d'Aviapartner de novembre dernier, qu'un certain nombre de politiciens et de chroniqueurs bien-pensants estimaient que l'on devrait aussi imposer un service minimum dans ce secteur. Ce type de raisonnement conduit à légitimer la suppression ou la limitation du droit de grève partout où il pourrait causer un inconvénient à une partie de la population.

Sur cette question également, le gouvernement tente d'instrumentaliser la concertation sociale en demandant aux syndicats de pratiquer leur automutilation et de lui présenter eux-mêmes des propositions limitant le droit de grève. Le gouvernement n'hésite pas, si les organisations syndicales refusent de proposer elles-mêmes des mesures « responsables », à brandir la menace du dépôt de propositions de loi de limitation du droit de grève par de vaillants députés de la N-VA ou du VLD.

Secundo, le gouvernement Michel a également mené des attaques qui visent le fonctionnement même des syndicats. En Belgique, les organisations syndicales jouent un rôle important de caisse de paiement pour les allocations de chômage, ce qui favorise le fait que les chômeurs restent organisés, comme « travailleurs sans emploi ». Dans d'autres pays, qui confient cette fonction à l'Etat, les chômeurs sont totalement coupés des syndicats, et socialement désaffiliés. Depuis toujours, l'Onem reconnaît et rétribue les organisations syndicales pour ce gros travail (tenir à jour les dossiers de chômage, calculer les allocations, les payer, etc). Sous ce gouvernement, la manière de calculer cette rétribution a été revue à la baisse. Aujourd'hui, aucune des trois organisations ne peut assurer l'organisation de ce service avec la rémunération octroyée par l'Onem. Ce sont donc *in fine* les cotisations payées par les affiliés qui doivent compléter le financement de ce service. Il y a donc là une volonté explicite du gouvernement d'étrangler financièrement les organisations syndicales et/ou de leur faire renoncer à leur rôle de paiement des allocations de chômage, en coupant ainsi le lien qui les relie structurellement aux chômeurs.

Tertio, la possibilité de conclure des conventions collectives sectorielles est également remise en cause. Normalement, les organisations syndicales sont libres de signer des conventions collectives avec les employeurs et leurs représentants, sous réserve que ces conventions ne dérogent pas aux lois. Le gouvernement Michel a cependant pris l'initiative de mener un contrôle d'opportunité sur ces conventions, au regard de la compétitivité du pays. Or, pour toutes les conventions négociées au niveau des secteurs, leur application ne peut fonctionner que si l'Etat leur donne une force obligatoire. Prenons un exemple : les syndicats et les représentants patronaux du secteur des grands magasins négocient une convention collective dans leur secteur. Ils améliorent le barème, en tenant compte de l'ancienneté et de l'expérience acquise,

« Le gouvernement nourrit la volonté explicite d'étrangler financièrement les organisations syndicales. »

pour lutter contre l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Eh bien, le gouvernement peut désormais décider que, puisque ce barème ne correspond pas à sa vision de la compétitivité, il ne donnera pas une force obligatoire à cette convention. C'est une manière de détruire le modèle de domestication partielle du capitalisme qui existe depuis environ un siècle en Belgique, et qui est articulé autour des conventions collectives sectorielles. Si les conventions sectorielles n'ont plus force obligatoire, certains magasins appliqueront la convention et d'autres, non. Et la concurrence entre les magasins se fera sur les conditions de rémunération des travailleurs. Tout cela tend à rendre impossibles ou inopérantes les négociations sectorielles.

Concernant le droit du travail, quel bilan faites-vous de l'action du gouvernement durant cette législature ?

Deux mesures du gouvernement Michel, qui peuvent paraître marginales, permettent de saisir sa conception du travail, du salaire et du droit du travail. L'une, datant de 2015, est le dispositif des « flexi-jobs ». L'autre, c'est le nouveau dispositif visant ledit « travail associatif ». Ces deux mesures ont été adoptées sans aucune concertation sociale.

Les « flexi-jobs », au départ limités au secteur de l'Horeca, constituent une forme de mise au travail sans contrat et sans relever de la loi relative aux contrats de travail, sans horaire fixe, sans compétence reconnue. Ils sont réservés à des personnes qui ont déjà un emploi (il faut déjà travailler au moins à quatre-vingtième temps) ou à des pensionnés, à qui cela offre un petit complément de revenus. Le salaire est très bas et affranchi de cotisations sociales. Ce dispositif ne vise donc ni à lutter contre le chômage (puisque ce statut est réservé à ceux qui travaillent déjà), ni à créer de véritables emplois, mais bien à permettre à des personnes qui ont déjà un emploi (ou sont pensionnées) et ne peuvent pas vivre avec leur seul salaire (ou leur seule pension) de compléter leur rémunération en faisant quelques heures de plonge dans un restaurant. Aujourd'hui, le dispositif a été étendu au secteur du commerce. Désormais, au magasin franchisé du coin, il ne faudra plus engager un étudiant ou un mi-temps pour prendre en charge les heures tardives ou les week-ends. Les employeurs pourront engager des personnes qui ont déjà un emploi et cherchent à compléter un salaire insuffisant.

Quant à la mesure concernant le « travail associatif », elle permet de mettre des personnes au travail dans un certain nombre de secteurs (sportifs, culturels et

« On met dans la tête des travailleurs l'idée que la solution réside dans les jobs complémentaires. »

⇒ sociaux) sans contrat, sans cotisations sociales et sans être soumis à l'impôt, le tout pour un montant maximal de 500 euros par mois. Ici également, cette possibilité est limitée à des personnes qui ont déjà un emploi à temps plein (ou minimum 4/5) ou qui sont pensionnées. Ce cadre de mise au travail n'offre aucune stabilité, aucune prise en considération d'un barème, aucune progression de la rémunération et même aucune possibilité d'organisation collective, ces travailleurs ne faisant pas officiellement partie du personnel. Ce dispositif a également été ouvert aux services dits « de citoyen à citoyen » : peindre un mur, tondre le gazon, déboucher un évier, réparer l'électricité...

La création des « flexi-jobs » et celle dudit « travail associatif » poursuivent un objectif commun : remettre

en cause le principe que l'emploi doit offrir aux travailleurs les moyens de vivre correctement et de faire vivre leur famille, que le salaire doit permettre de faire face aux besoins fondamentaux et permettre l'accès à une vie décente. Il s'agit de mettre dans la tête des travailleurs l'idée que la solution par rapport au coût de la vie ne réside pas dans les augmentations de salaires, mais dans les jobs complémentaires : servir des repas dans un home le samedi, tenir un magasin franchisé le dimanche, etc. Suite aux critiques de la loi initiale sur le « travail associatif », Charles Michel a récemment fait adopter une loi prétendument « réparatrice ». Résultat : non seulement cette loi ne répare rien, mais elle aggrave le dispositif initial en faisant passer le plafond mensuel maximum de revenu de prestations de ce type de 500 à 1000 euros.

CHÔMAGE ET CPAS : STATS DE

Le gouvernement Michel s'en est pris durement aux plus faibles, de façon souvent sournoise. Des mesures présentées comme positives sont en fait ravageuses. Seul véritable geste positif : une vraie liaison au bien-être, cependant largement obérée par le saut d'index...

Yves Martens (CSCE)

Le gouvernement Di Rupo s'était tellement attaqué aux chômeurs qu'il a fallu une certaine imagination pour accentuer encore la chasse. Le bilan de la coalition menée par Charles Michel est pourtant très très lourd. D'abord parce qu'elle a conservé les mesures de son prédécesseur qui ont en outre donné leur pleine mesure sous le nouveau règne. Près de 50.000 personnes sont ainsi arrivées en fin de droit aux allocations d'insertion entre le 1^{er} janvier 2015 et fin octobre 2018. (1) Mais la « suédoise » a aggravé les choses d'une façon moins visible mais également dévastatrice. Non plus seulement en augmentant les exclusions, mais en limitant drastiquement les entrées.

Jamais inclus

Au sortir des études, le jeune doit s'inscrire comme demandeur d'emploi. Commence alors un stage dit d'insertion (l'ancien stage d'attente) qui dure minimum un an et se prolonge tant que le stagiaire n'a pas obtenu deux évaluations positives de ses efforts de recherche d'emploi. L'âge limite pour accéder aux allocations d'insertion en fin de stage a été abaissé de moins de trente ans auparavant à moins de vingt-cinq ans sous cette mandature. Cela ne permet pas le moindre droit à l'erreur pour les étudiants et c'est fort paradoxal pour un gouvernement qui ne cesse de prétendre que le manque de formation est l'une des principales raisons du chômage des jeunes. Autre mesure restrictive : le gouvernement a ajouté une condition de diplôme pour les moins de vingt et un ans. Ce qui est totalement

contreproductif puisque cela complique l'accès au marché de l'emploi des jeunes en décrochage scolaire. Certes ils peuvent, sur base volontaire, bénéficier des services d'accompagnement de l'organisme régional de l'emploi (Actiris, Forem, VDAB) mais la démarche n'est plus automatique. L'accès à certaines aides à l'emploi est aussi rendu plus ardu. Cette non-admission massive de jeunes au chômage a donné lieu à un phénomène de vases communicants et explique, outre les fins de droit, l'augmentation de 37 % de jeunes de moins de 25 ans au CPAS entre 2014 et 2017 (43.766 au lieu de 32.010 en moyenne annuelle) et de 47 % des jeunes de 25 à 34 ans (34.145 au lieu de 23.188). Les chiffres provisoires de 2018 ne font que confirmer la tendance. Cela dans un contexte où on estime que seul environ un tiers des chômeurs exclus ou non admis obtient effectivement l'aide du CPAS en remplacement de son droit terminé ou refusé. De quoi relativiser grandement le discours du MR qui prétend que les exclusions n'expliquent qu'à la marge la réduction des dépenses de l'ONEm. (Lire l'article p. 9)

Des mesures stigmatisantes

En 2015, ce gouvernement a imposé le retour des visites domiciliaires chez les chômeurs, principalement destinées à traquer les « fausses déclarations de la situation familiale », c'est-à-dire à vérifier si les personnes qui se déclarent isolées ne sont pas en fait cohabitantes. Sur base de recoupements informatiques ou de dénoncia-

Au-delà de la création de ces nouvelles formes de mises au travail, le gouvernement a réalisé une réforme plus globale du droit du travail...

Outre ce qui a déjà été dit sur le salaire, sur la possibilité de négocier collectivement et sur la conception même de ce qu'est un emploi, il faut en effet encore pointer les réformes, présentées par Kris Peeters, ministre de l'Emploi, (CD&V), qui ont été adoptées en 2017 sous la forme d'une loi sur le « travail faisable et maniable ». Cette loi permet désormais d'augmenter la flexibilité des horaires de travail, d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires qui peuvent être prestées, de diminuer le paiement de certains sursalaires liés à la prestation d'heures supplémentaires... C'est donc un ensemble de mesures qui organise le recul de la qualité des conditions de travail et qui s'avère très défavorable

pour la conciliation entre la vie privée et du travail, pour la rémunération et pour la création d'emplois.

La destination finale vers laquelle le gouvernement Michel envoie les plus faibles, c'est la pauvreté, le CPAS et la solidarité familiale. C'est en partie ce qui justifie le développement des mises au travail complémentaires. Celui qui a un emploi aura peut-être besoin d'exercer en complément un ou deux autres « jobs », parce qu'il a à sa charge son fils de 20 ans qui ne trouve pas d'emplois et/ou ses parents de 60 ans, envoyés de l'assurance maladie au chômage avec une allocation de misère. C'est ça la réalité du slogan « jobs, jobs, jobs » de Charles Michel : avant, un emploi devait donner droit à un revenu suffisant pour une vie digne : maintenant, pour tenir jusqu'à la fin du mois, vous devrez cumuler un, deux trois « jobs » plus ou moins précaires □

COMMUNICANTS ET VASES COMMUNICANTS



tions, des enquêtes très intrusives sont ainsi menées. Au mépris de la réglementation qui définit clairement comment on établit une cohabitation, le moindre indice de présence, même ponctuelle, d'une seconde personne dans le ménage est souvent interprété comme la preuve d'une « fraude ». (2) Les sanctions prises en cas de soupçons de cohabitation sont démesurées, notamment en présumant une date de « début d'infraction » de façon très arbitraire et en réclamant donc, en plus d'infliger une sanction de X semaines d'exclusion du chômage (treize semaines en moyenne), le remboursement de la différence entre le taux isolé et le taux cohabitant pour toute la période réputée infractionnelle. La suppression du statut cohabitant reste donc une revendication prioritaire pour mettre fin à une discrimination scandaleuse (des cotisations individuelles doivent ouvrir le □

⇒ droit à des prestations également individuelles) qui en outre justifie des intrusions inacceptables dans la vie privée des assurés sociaux.

La réforme des pensions impose elle une double peine aux chômeurs de longue durée qui, après avoir dû se contenter d'allocations de chômage basses et souvent réduites au forfait minimum, voient ces années pénalisées à nouveau dans le calcul du montant de leur retraite. Rappelons que, lorsque l'on parle de chômeurs de longue durée, il s'agit de tous les sans-emploi qui ont plus de douze mois d'indemnisation. Sous prétexte de « récompenser le travail » comme le clame le MR, on pénalise les travailleurs qui n'ont pas la chance d'occuper un emploi, ce qui est une nouvelle fois une façon de les stigmatiser en les considérant coupables de leur situation.

Enfin, l'allocation de garantie de revenus (AGR) a été malmenée (retour à un ancien calcul moins favorable) même si le gouvernement a reculé sur son intention initiale de la diminuer de moitié après deux ans.

Un répit grâce à la crise ?

Enfin, dans les mesures dont on peut espérer qu'elles ne seront pas concrétisées suite au départ de la N-VA de l'attelage gouvernemental, il y a le « service d'intérêt général » et la dégressivité (diminution) accélérée des allocations de chômage. Attention cependant : les matières chômage sont régies par arrêté royal et ne font donc pas l'objet d'un vote au Parlement. Un arrêté royal est délibéré en Conseil des ministres sans passer par le Parlement. Une coalition minoritaire pourrait donc prendre seule des arrêtés royaux, notamment en chômage, en période d'affaires courantes. Le Conseil d'Etat pourrait cependant estimer que le gouvernement outrepasserait cette notion d'affaires courantes et annuler en conséquence ces arrêtés.

Le projet d'arrêté établissant un cadre légal fédéral permettant aux régions de mettre en œuvre le « service d'intérêt général » a été soumis au comité de gestion de l'ONEm du 8 novembre mais pas encore délibéré en Conseil des ministres. Il s'agit de permettre à l'organisme régional de l'emploi de mettre gratuitement au travail les chômeurs de longue durée à raison de deux demi-jours par semaine. Le refus est assimilé à un refus d'emploi avec les sanctions que cela comporte. Il s'agit donc d'une forme de travail gratuit et obligatoire, que nous avons déjà dénoncée à propos du Service Communautaire en CPAS. Le projet d'arrêté réformant en l'accentuant et surtout en l'accéléralant la dégressivité n'avait pas encore été soumis au comité de gestion de l'ONEm avant la démission de Charles Michel. On peut donc espérer, même si ce n'est pas certain, que ces deux projets soient mort-nés.

Attaques frontales contre les CPAS

Si le nombre de mesures antichômeurs a été plus faible que dans le gouvernement précédent, les CPAS en revanche ont essuyé des salves nourries. En charge du portefeuille « Intégration sociale » avant de partir prendre la tête du nouveau gouvernement wallon, Willy Borsus a concrétisé presque toutes les mesures néga-

tives prévues dans l'accord de gouvernement et sa Note de politique générale en 2014. (3) La liste est longue, s'en prenant tant aux usagers qu'aux travailleurs ainsi qu'à l'existence même des CPAS. Borsus a en effet proposé la fusion Commune-CPAS dans un projet de loi qui a heureusement été recalé par le Conseil d'Etat. (4) Il a certes octroyé des moyens financiers complémentaires (insuffisants, mais tout de même) aux CPAS en compensation des exclusions du chômage, de l'augmentation du nombre de réfugiés (ceci pour 2016 et 2017) et pour chaque Projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) signé (10% de remboursement supplémentaire du RIS par PIIS pendant un an). Car, et c'est l'une des mesures les plus contestables pour nous, la contractualisation (via le PIIS) a été étendue à tous les nouveaux bénéficiaires du RIS (revenu d'intégration sociale). La réforme des PIIS comprenait aussi l'instauration d'un Service Communautaire (travail non rémunéré inscrit dans un PIIS), heureusement mis à néant pour l'instant grâce à un recours que nous avons initié en partenariat, notamment, avec la Ligue des droits de l'Homme. (5)

Le secret professionnel a été très malmené par sa levée imposée dans certaines circonstances et par le dossier social électronique qui permet l'échange de données d'un CPAS à un autre en cas de déménagement. (6) Le travail social a aussi été entravé par des directives déterminant comment l'AS doit mener l'enquête sociale.

A la carte

Willy Borsus a fait réaliser de nombreuses études sur lesquelles il espérait fonder ses réformes. La démarche était *a priori* intéressante, en ce qu'elle promettait une objectivation des décisions. Il s'est fait aussi le chantre d'une large concertation du secteur. A l'autopsie cependant, le ministre a commandé des menus mais... il s'est servi à la carte. C'est particulièrement frappant sur le secret professionnel et la généralisation des PIIS où il n'en a fait qu'à sa tête, pêchant ça et là ce qui l'arrangeait, allant par ailleurs carrément *a contrario* de recommandations académiques et de revendications des acteurs.

Une étude sur le non-recours aux droits avait été annoncée, on l'attend toujours. Le système d'exonération professionnelle (appelé article 35) qui permet de ne pas décompter la totalité d'un salaire à temps partiel ou à durée déterminée devait être revu. Une étude a bel et bien été réalisée, mais pas publiée, les résultats ne satisfaisant pas le ministre et son équipe (trop compliquée à mettre en œuvre, dit-on). On attend... Mais si la révision va dans le (mauvais) sens de la révision de l'AGR, non merci !

L'égalisation des statuts en RIS et en ASE (l'Aide sociale équivalente est accordée à ceux qui ne remplissent pas les conditions d'âge et de nationalité pour ouvrir le droit au RIS) a fait l'objet d'une étude publiée. Le droit au RIS a été ouvert aux réfugiés sous protection subsidiaire uniquement pour pouvoir leur imposer PIIS et Service communautaire. L'égalisation du statut pour tous, on attend toujours...

Le gouvernement avait fait part de son intention d'éva-

luer les instruments dont dispose le fédéral pour la sanction et le contrôle des CPAS et de réaliser des audits des systèmes mis en place par les CPAS pour lutter contre la fraude sociale. Le « point de contact pour une concurrence loyale », en fait un centre de délation, a été récemment ouvert aux CPAS. Par contre, les sanctions pour non-respect des droits des usagers et des lois, on attend toujours.

L'après Borsus

Denis Ducarme a remplacé Borsus parti diriger la Wallonie. Est-ce parce qu'il sait « ce que signifie vivre avec 800 euros par mois », comme il nous l'avait déclaré lors d'un débat télévisé en 2015, toujours est-il qu'il a été beaucoup moins actif. Il s'est néanmoins attaqué à l'AMU (aide médicale urgente accordée par les CPAS

aux sans-papiers) en restreignant encore les possibilités de soins à ceux qui n'ont pourtant que ce seul droit à la santé.

Un RIS revalorisé mais trop peu

Le gouvernement avait promis de rétablir à 100% l'enveloppe bien-être qui permet d'augmenter les allocations sociales en plus de l'index et qui avait été rabotée de 40% par le gouvernement Di Rupo. Cette promesse a été tenue à l'exception d'un épisode à 75%. La meilleure affectation de l'enveloppe bien-être (deux hausses, septembre 2015, septembre 2017), la correction sociale accompagnant le *tax shift* (une augmentation en avril 2016), trois indexations (juin 2016, juin 2017, septembre 2018) ont permis une augmentation réelle du RIS. Elle a été de 11,4% pour les isolés et les cohabitants et même de 15,14% pour le taux famille, suite à une augmentation spécifique de 40 euros (juillet 2018). Malheureusement, cette attention aux plus faibles dont se prévaut le MR, a été largement invalidée par les multiples attaques contre le pouvoir d'achat et par le saut d'index. Celui-ci a pesé lourd et explique qu'on en reste à un écart d'un peu plus de 20% entre le RIS taux isolé et le seuil de risque de pauvreté taux isolé (sans compter que ce dernier reflète la situation de deux ans auparavant). Or l'accord stipulait : « Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen ». Mais il est vrai qu'il rajoutait ensuite que les avantages sociaux qui sont liés à certaines allocations sociales seraient comptabilisés dans la comparaison avec le seuil de pauvreté. Autrement dit, un abonnement STIB gratuit pour un bénéficiaire du CPAS ou le tarif social en gaz et électricité pourraient être fictivement ajoutés au montant de l'allocation et ce ne serait plus l'allocation elle-même mais ce calcul fictif qui serait comparé au seuil de pauvreté. Un bidouillage indigne !

Libéralisme pas social

Toutes ces mesures négatives, dont beaucoup sont peu visibles et n'ont d'ailleurs pas fait l'objet de beaucoup d'attention médiatique, ne sont donc pas du tout compensées par la revalorisation partielle des allocations les plus basses qui est pourtant LA mesure principale brandie par le MR pour se prévaloir d'un « libéralisme social ». D'autres mesures sont présentées comme positives par les Bleus, sous prétexte qu'elles encourageraient l'obtention d'un diplôme, la formation ou la reprise d'activité par exemple, mais ces slogans de communicants ne résistent pas à l'analyse... □

(1) Si c'est 2015 qui a totalisé le plus grand nombre d'exclus (29.021), la limitation à trois ans des allocations de chômage sur la base des études continue à faire plusieurs milliers de victimes par an : 7.857 en 2016, 6.504 en 2016 et 4.479 pour les dix premiers mois de 2018. Ce qui donne un total provisoire de 47.861 !

(2) Lire notamment Ensemble 95 p. 56 et Ensemble 96 p. 38

(3) Bernadette Schaeck ayant réalisé un inventaire détaillé de ces mesures, je le reprends ici avec son autorisation et la remercie pour son travail minutieux de veille en la matière.

(4) Lire Ensemble 96 p. 16

(5) Lire Ensemble 97 p. 53 et les numéros précédents

(6) Lire Ensemble 93 p. 24, Ensemble 91 p. 24 et Ensemble 90 p. 38

□ □ □

ET LES FEMMES ?

Lors de son installation, le gouvernement fédéral s'était engagé à « tenir mieux compte de la dimension de genre sur le marché du travail » ainsi que de la « situation différente des femmes et des hommes dans le cadre des réformes socioéconomiques » et à porter une attention particulière à la « conciliation entre travail et vie familiale ». Et pourtant, au fil des mois, mesures après mesures, la seule issue proposée aux femmes semble être la précarité, sous la forme d'un détricotage mortifère de leurs droits sociaux et économiques. Dès la mise en place du gouvernement, les organisations féministes l'ont alerté en soulignant que toute nouvelle mesure linéaire précарiserait encore plus les femmes. A chaque tentative de dialoguer avec les ministres compétents en matière d'emploi et de Sécurité sociale, les organisations féministes ont été à chaque fois « gentiment » renvoyées vers la secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, Zuhair Demir (N-VA) qui, quant à elle, n'avait aucun pouvoir sur les

autres membres du gouvernement et dont le travail de mise en place du *gendermainstreaming* a relevé du pur gadget. Outre des mesures visant spécifiquement les femmes (comme la réduction du séjour en maternité), la plupart des décisions générales ont un impact plus fort sur les femmes. C'est vrai pour les allocations d'insertion qui concernent à 55% les femmes. C'est encore plus le cas des mesures en pension. Les femmes sont déjà surreprésentées au sein des petites pensions. Leurs carrières professionnelles sont souvent plus courtes, interrompues (par la maternité, la prise en charge des enfants et/ou des parents âgés... combinés au manque de services adaptés et au partage toujours inégalitaires des tâches familiales), à temps partiel, occupant des postes à responsabilités et à rémunération moindres... Cette position fragile sur le marché du travail a un impact important sur leur pension, que le gouvernement n'a absolument pas pris en compte. (Source : divers communiqués de Vie Féminine)

« LA N-VA FIXE LA LIGNE EN MATIÈRE CLIMATIQUE. »

Selon Jean-Marc Nollet, le nouveau coprésident d'Ecolo, « le bilan du gouvernement est vide par rapport aux enjeux du climat, de la pollution, de la transition énergétique et de la mobilité ».

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes

Nous avons demandé à Jean-Marc Nollet, député Ecolo et nouveau coprésident des Verts francophones, d'évaluer les politiques menées sous cette législature en matière d'environnement, d'énergie et de mobilité. Un bilan qu'il qualifie de vide et affligeant. Le « véritable gouvernement en matière énergétique, c'est Electrabel », indique-t-il, avant de poursuivre : « En matière climatique, c'est la N-VA qui fixe la ligne et la Belgique fait désormais marche arrière »...

Ensemble ! Si vous deviez coter le gouvernement sur ses politiques menées en matière d'environnement, d'énergie et de mobilité, quel bulletin lui remettriez-vous ?

Jean-Marc Nollet (Ecolo) : Il m'est très difficile de donner une cotation : très peu a été réalisé sous cette législature. Et les rares décisions prises ne vont pas dans le bon sens. Le bilan du gouvernement est vide par rapport à ces enjeux. La déclaration de politique générale de Charles Michel, présentée lors de la rentrée parlementaire d'octobre, en est l'illustration. Alors que le Giec avait présenté la veille son rapport sur l'évolution du climat, le Premier ministre n'a consacré que six lignes à ce sujet sur les trente-quatre pages de son discours. Or, en 2018, cet enjeu-là devrait être transversal à l'ensemble de l'action du gouvernement. Il n'est évidemment pas question de négliger les autres politiques, mais si on ne règle pas les questions climatiques et si on ne répond pas aux enjeux environnementaux qui y sont liés, on n'est plus en mesure de prendre à bras le corps les enjeux sociaux et économiques. La question climatique est devenue déterminante. Dans le scénario d'un réchauffement de plus de deux degrés Celsius, de nombreux dossiers (migrations, conflits, approvisionnement alimentaire...) deviendront ingérables. Tout cela est reconnu et indiscutable, au moins depuis la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP21). Le gouvernement Michel a cependant été incapable de prendre en compte ce qui a été adopté à Paris, ne fût-ce que les plans adoptés pour le moyen et le long terme. En 2015, le gouvernement a décidé de prolonger l'activité des deux centrales nucléaires les plus anciennes (Doel 1 et Doel 2). L'initiative a été prise dans la pré-

cipitation, sans opérer un contrôle sérieux de l'état des réacteurs comme il eût fallu le faire. En 2018, ces deux centrales sont désormais à l'arrêt, parce qu'un des tuyaux fuit dans la partie nucléaire de la centrale. On leur avait demandé de réaliser les travaux et de voir ce qu'il y avait comme problème avant de décider de prolonger... ils ont fait le choix inverse. Ce choix a non seulement constitué une prise de risque inutile au niveau de la sécurité d'approvisionnement pour cet hiver, et même de la sécurité de la population, mais il a aussi empêché le développement d'alternatives énergétiques sous cette législature.

En matière de mobilité, ce gouvernement a fait trois pas en arrière et un en avant. Le gouvernement Di Rupo avait déjà prévu de retirer un milliard d'euros à la SNCB par rapport aux investissements nécessaires prévus. Le gouvernement de Charles Michel a, quant à lui, imposé une économie supplémentaire de deux milliards à la SNCB. Par la suite, ce gouvernement a sorti un milliard pour le RER. Soit au total deux milliards de perdus pour la SNCB. Parallèlement, les voitures de société n'ont jamais été aussi nombreuses en Belgique... et les congestions du trafic automobile n'ont jamais été aussi importantes. Un changement de fiscalité est absolument nécessaire en la matière. En accordant des avantages fiscaux aux voitures

de sociétés, on subventionne les bouchons. La Fédération des Entreprises de Belgique a évalué le coût annuel des bouchons pour l'économie à huit milliards. Pourquoi ne pas s'attaquer frontalement à ce problème ? Je propose d'affecter, par exemple, deux milliards aux entreprises pour favoriser le redéploiement économique, d'utiliser deux autres milliards pour augmenter les salaires des travailleurs et les quatre milliards restants pour financer les transports publics (SNCB, tram, bus...) et la mobilité douce. Le gouvernement Michel a été incapable de faire quoi que ce soit de cet ordre.

Quant à l'environnement, le gouvernement a manqué de fermeté sur le dossier des insecticides néonicotinoïdes en n'allant pas jusqu'au bout du raisonnement et en autorisant des exceptions dans le temps ou par secteur d'activité. Il a également adopté une position ambiguë, en particulier au sein du conseil des ministres européens, sur l'interdiction du glyphosate qui

« Les rares décisions que ce gouvernement a prises ne vont pas dans le bon sens. »

reste malheureusement limitée aux seuls particuliers. Il n'a pris aucune mesure significative par rapport à la fraude sur les émissions de CO₂ de certaines voitures diesel (*Dieselgate*). On me dira que tout cela générerait des coûts. Mais même quand l'action en faveur de l'environnement ne coûte rien, ce gouvernement s'y oppose. J'ai déposé une proposition de loi contre l'obsolescence organisée des objets, c'est-à-dire contre le fait que des fabricants introduisent des dispositifs qui visent à réduire la durée de vie d'un produit pour augmenter son taux de remplacement et provoquer prématurément un nouvel achat. Ça ne coûte pas un euro, ça été introduit dans la loi en France, mais en Belgique le gouvernement l'a refusé.

Ce gouvernement fait donc preuve d'un manque d'anticipation extrêmement grave. Les rapports sont unanimes (1) : la transition écologique est nécessaire et plus on attend pour la mettre en œuvre, plus son coût sera élevé et moins elle sera socialement acceptable. Pour éviter d'être brutale et inéquitable, cette transition doit être anticipée.

L'impéritie du gouvernement Michel en matière de politique énergétique a-t-elle rendu impossible la sortie du nucléaire en 2025 ? N'a-t-il pas adopté un « pacte énergétique » qui oriente l'avenir ?

Comme je l'explique dans mon livre « *Terre, Mer, Soleil* » (2), il n'est pas trop tard pour respecter la loi initiale prévoyant la sortie du nucléaire d'ici 2025, mais le gouvernement actuel n'a rien fait pour préparer cette sortie. On réalise maintenant que les centrales nucléaires actuelles sont périmées et que, de ce fait, l'approvisionnement énergétique est menacé cet hiver. Le véritable gouvernement en matière énergétique, c'est Electrabel. C'est cette société qui a fixé la ligne politique du gouvernement Michel. C'est elle qui a voulu la prolongation de ses centrales. Ça nous conduit à deux impasses : non seulement un retard des investissements nécessaires dans la transition, mais également un risque de pénurie d'électricité. C'est assez paradoxal dans un Etat moderne et pour un gouvernement de droite libérale qui prétend faire de la bonne gestion. D'autant plus que ces mêmes responsables qui ont critiqué la sortie du nucléaire décidée en Allemagne se retournent maintenant vers ce pays pour bénéficier de ses capacités de production électrique liées aux investissements qu'il a consentis dans le développement des énergies renouvelables.

Quant au « pacte énergétique » adopté par le gouvernement Michel et qui confirme la loi de sortie du nucléaire, il n'engage pas cette législature mais trace des orientations pour l'avenir. Cependant, dès le lendemain de la publication de ce pacte, la N-VA a annoncé que celui-ci pourrait être remis en question par le prochain gouvernement et que tout se jouerait lors de la prochaine négociation gouvernementale. Je pense que ce sera en effet à ce moment-là que ça se jouera. Pour ma part, j'ai développé dans mon livre trois scénarios, basés sur des énergies renouvelables alternatives, qui permettent de sortir du nucléaire en 2025 et des énergies fossiles en 2050. Je propose d'utiliser le gaz pour la période de transition, puis de développer le renouvelable, le stockage, les interconnexions du réseau électrique, etc.



Pour Jean-Marc Nollet, le gouvernement Michel a fait preuve, jusqu'ici, d'un manque d'anticipation extrêmement grave.

Pour ce qui est de la lutte contre le réchauffement climatique, ce que vous décrivez, c'est une absence totale d'action du gouvernement de Charles Michel...

C'est même pire. Notre pays avait été pionnier dans ce domaine, mais avec le gouvernement Michel c'est la N-VA qui fixe la ligne en matière climatique et la Belgique fait désormais marche arrière. Pour respecter l'accord de Paris de 2015, la Belgique aurait dû diminuer sa production de CO₂ d'environ quatre millions de tonnes par an. Or, entre 2014 et 2017, on est passé de 115 millions de tonnes de CO₂ à 117 millions de tonnes (3). Plutôt que diminuer la production de CO₂ de quatre millions de tonnes par an, on l'augmente. On fait donc le chemin inverse de celui qu'il faudrait faire. Et ceci ne prend en compte que le CO₂ produit en Belgique et non le CO₂ consommé en Belgique (notamment pour la production des produits importés). Malheureusement, depuis 2007 il n'y a même plus de statistiques sur le CO₂ consommé en Belgique, à rebours de ce qui se fait en France.

Quant à ses ambitions pour l'avenir du climat, la Belgique ne figure plus dans le peloton de tête. Au sein de l'UE, elle est désormais classée au niveau de la Pologne et de la Hongrie, qui sont rétrogrades en la matière. Les mesures clés à prendre seraient de développer l'utilisation des transports en communs, de remettre en cause la subvention aux voitures de société, qui concerne aujourd'hui un véhicule immatriculé sur deux, de promouvoir l'isolation des bâtiments, à commencer par les immeubles habités par les personnes qui ont de faibles revenus... Rien de tout cela n'a été fait. □

(1) Références dans Jean-Marc Nollet et Julien Vandeburie, *Terre, Mer, Soleil - 3 scénarios verts pour quitter l'énergie nucléaire en 2025 et quitter l'énergie fossile en 2050*, (2018), p. 6 et 7. Disponible en ligne www.ecolo.be

(2) *ibid*

(3) Chiffres des Nations unies (<https://unfccc.int> National Inventory Submissions 2018) et de l'Agence européenne pour l'environnement (<http://cdr.eionet.europa.eu/> - Approximated greenhouse gas inventories).

« LE *TAX SHIFT* EST UNE IMP

Ahmed Laaouej est chef de groupe PS à la Chambre et juriste spécialisé en droit fiscal. Il nous livre son point de vue sur la politique fiscale du gouvernement Michel.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Juriste, spécialisé en droit économique et fiscal, Ahmed Laaouej a commencé sa carrière au ministère des Finances et notamment à l'Inspection Spéciale des Impôts (ISI). Il est aujourd'hui chef de groupe PS à la Chambre où il suit tout particulièrement les questions qui concernent la fiscalité et les services publics. Nous lui avons demandé le bilan qu'il tirait de la politique du gouvernement Michel dans ces deux matières. Il dénonce une action gouvernementale « *péturie de l'idéologie des politiques de l'offre* », c'est-à-dire de l'idée que la réduction des salaires est la voie à suivre pour créer la prospérité économique et l'emploi. Une idée, selon lui, démentie par le taux de croissance économique constaté en Belgique sous cette législature, inférieur à celui des autres pays partenaires.

Ensemble ! : Le Premier ministre s'enorgueillit d'avoir réalisé une réforme fiscale qui donne du pouvoir d'achat aux travailleurs, à hauteur d'une centaine d'euros pour les bas salaires. Vous le confirmez ?

Ahmed Laaouej (PS) : C'est une parfaite imposture. Le *tax shift* du gouvernement Michel comporte deux volets. Le premier est une réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IPP) ciblée sur certaines catégories de revenus bas et moyens. Le gouvernement a augmenté la quotité exemptée (le montant en deçà duquel le contribuable ne paie pas d'IPP). Il a éga-

« Cette réforme a diminué le caractère redistributif de la fiscalité. »

lement modifié le barème de l'IPP, en supprimant une tranche de taux d'imposition, et donc en rendant ainsi l'IPP moins progressif. Mais le *tax shift* compte aussi et surtout une seconde partie, qui est une réduction massive et linéaire des cotisations sociales. Le premier volet n'est que l'excipient pour faire passer le second. Le coût global de cette réforme est de neuf milliards d'euros, mais les deux tiers correspondent aux réductions de cotisations sociales. En outre, celle-ci a été octroyée immédiatement, alors que la réduction de l'IPP, entamée en 2016, a été étalée sur quatre exercices d'imposition. Seuls 10 % des contribuables bénéficieront, au terme de cette période, des 100 euros mensuels de réduction d'IPP annoncée par le Premier ministre. Le grand pa-

tronat bénéficie, de son côté, pleinement de la réduction massive des cotisations sociales.

Il faut également noter - ce que le gouvernement Michel ne dit jamais - que pour financer son *tax shift*, il a augmenté de façon massive et immédiate, dès 2015, les impôts sur la consommation : augmentation de la TVA sur l'électricité, augmentation des accises sur le diesel, taxe sur les sodas... Une partie du financement a aussi été assurée par la diminution des moyens octroyés aux entreprises et services publics. La SNCB a ainsi perdu trois milliards d'euros sur cette législature ; des réductions de 10 % ont été imposées dans une série de départements d'Etat ; dans la Sécurité sociale des coupes ont été imposées dans les soins de santé, ce qui a généré d'importantes augmentations du prix payé par les malades pour certains médicaments...

Le gouvernement Michel oublie également de mentionner qu'une de ses premières mesures a été d'imposer un saut d'index, ce qui représente une ponction annuelle de deux milliards et demi sur la masse salariale. Pour un salaire moyen, cette seule mesure représente une perte de 400 euros par an, et de 25.000 euros sur une carrière ordinaire. La diminution de l'IPP de certaines catégories de travailleurs a donc été largement contrebalancée par les augmentations des taxes. A la différence de l'IPP, ces taxes ne sont pas progressives et ne tiennent pas compte de la capacité contributive des personnes qui les paient. Cette réforme a donc globalement diminué le caractère redistributif de la fiscalité. Il faut encore noter que la réduction de l'IPP opérée par le *tax shift* ne concerne pas les revenus de remplacement. Les pensionnés et les allocataires sociaux qui paient des impôts n'ont pas bénéficié de cette réduction... et ce alors qu'ils subissent pleinement le saut d'index et les augmentations des taxes et accises.

Charles Michel a prétendu que son gouvernement avait battu des records en termes de lutte contre la fraude fiscale...

Il n'en est rien. En cette matière, le gouvernement a commencé par perdre un an avec Elke Sleurs (N-VA), qui a été secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale durant la première année de la législature, et qui n'a strictement rien fait. Les révélations des *Panama papers* et des *Bahamas leaks* sont ensuite arrivées. A la Chambre, une Commission spéciale sur la fraude fiscale internationale a été créée en avril 2016, dont la présidence m'a été attribuée. Nous avons effectué un

OSTURE »

travail de fond, auditionné des experts... Mais en 2017, au moment de la rédaction du rapport de la Commission, la pression médiatique était retombée, et il a fallu constater que les groupes de la majorité ne souhaitaient pas avancer sur le terrain de la lutte contre la fraude fiscale. On en est arrivé à un rapport complètement édulcoré par rapport à son contenu initial. Malgré le fait que j'avais présidé cette commission, j'ai dû voter contre le rapport qu'elle a remis pour ne pas cautionner cette mascarade. Le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), a annoncé tardivement qu'il allait déposer un plan de lutte contre la fraude fiscale. Puis, il a démissionné. Au cours de cette législature, le gouvernement n'aura donc rien fait pour lutter contre la fraude fiscale sauf, prétend-il, l'instauration d'une « taxe Caïman ». De quoi s'agit-il ? Cette taxe consiste en un prélèvement sur les revenus censés être dégagés par les avoirs de contribuables belges dans des paradis fiscaux. Le gouvernement avait annoncé un rendement d'un demi-milliard par an, mais il apparaît, selon les chiffres dont nous disposons, que cela ne rapporte que cinquante millions d'euros, ce qui est dérisoire.

Mais le gouvernement Michel a été plus loin, et a adopté des mesures très négatives en matière de fraude fiscale. Une des premières mesures adoptées par le gouvernement a été la réforme du « régime spécial des commissions secrètes », qui consistait en une taxe de 300 % opérée par l'administration fiscale sur des transferts de patrimoines sans raison identifiable et sans identification du destinataire (par exemple un versement d'argent payé au « noir » ou vers un paradis fiscal). Le gouvernement a ramené cette cotisation spéciale à 100 % du montant transféré, laquelle est fiscalement déductible l'année suivante ! Cela signifie que si le fraudeur est pris la main dans le sac, l'impôt qu'il doit payer sera seulement équivalent à celui qu'il aurait dû payer normalement si le montant avait été déclaré. Le caractère dissuasif de cette taxe a dès lors complètement disparu. Une autre mesure négative adoptée par le gouvernement est la mise en place d'un privilège fiscal pour le secteur diamantaire. Alors que ce secteur réalise un chiffre d'affaire de cinquante milliards d'euros, le gouvernement a décidé de lui appliquer un régime d'impôt différent de celui des autres sociétés.

Ce régime limite la contribution de l'ensemble de ce secteur à un forfait de seulement cinquante millions d'euros. C'est un régime fiscal ahurissant, digne d'une république bananière. La troisième mesure négative a été la décision de démanteler l'Office central de la lutte contre la délinquance économique et financière (OC-DEFO), qui était un service de police spécialisé dont la magistrature reconnaissait qu'il était essentiel pour lutter contre la grande fraude fiscale.

Le gouvernement Michel revendique également le fait d'avoir mis en place une réforme de l'impôt des sociétés « indispensable pour garantir l'avenir des entreprises et la création d'emplois » ...

« Un régime fiscal ahurissant pour le secteur diamantaire, digne d'une république bananière. »

C'est le dernier clou au cercueil budgétaire de l'Etat belge. Cette réforme coûtera environ cinq milliards d'euros. Elle consiste à diminuer les taux d'imposition des entreprises : celui de 30 % passe à 25 % et celui des PME passe de 25 % à 20 %.

Le gouvernement a indiqué que la perte de recettes serait compensée par la suppression du régime des « intérêts notionnels » et par la transposition d'une directive européenne de lutte contre la « planification fiscale internationale ». C'est malheureusement une mauvaise farce. On peut, certes, se réjouir de la suppression du régime des intérêts notionnels mais, puisqu'il est lié au taux d'intérêt à dix ans des emprunts émis par l'Etat belge, et que ce taux est pour le moment très bas, son coût est actuellement faible. La suppression des intérêts notionnels est donc dérisoire par rapport aux coûts des réductions linéaires de l'impôt des sociétés. Le gouvernement n'a donc pas prévu un financement réel de sa réforme, et va creuser un trou gigantesque dans les finances de l'Etat. A force de vider les caisses, le

gouvernement organise sciemment la création d'une pression intenable sur les dépenses publiques et en particulier sur le budget de la Sécurité sociale.

Pétri de l'idéologie des « politiques de l'offre », le gouvernement Michel a, dès son entrée en fonction, mis en place une politique d'austérité : un saut d'index ponctionnant 2,5 milliards chaque année dans les poches des travailleurs, des réductions de cotisations



Ahmed Laaouej, chef de groupe PS à la Chambre : « Les citoyens les plus fragilisés paient lourdement la politique d'austérité de ce gouvernement. »



Concernant les services et entreprises publics, Charles Michel prétend avoir mené des réformes qui visent à les « projeter dans la modernité » ...

L'orientation générale du gouvernement a été de mettre en œuvre une réduction des dépenses de l'Etat. La logique de l'action du gouvernement est transparente : il coupe les moyens des services publics et des entreprises publiques, ceux-ci dès lors fonctionnent moins bien, ce qui est censé apporter finalement la « démonstration » qu'il faut les privatiser. Les coupes de trois milliards d'euros à la SNCB sont emblématiques de cette stratégie. Bpost également. Il y a un ample mouvement social de ses travailleurs, qui sont en souffrance et veulent légitimement obtenir de meilleures conditions salariales et de travail. Mais l'entreprise publique laisse exploser les *burn-out* des postiers et se comporte comme une entreprise privée. Voilà la « vision d'avenir » du gouvernement Michel pour les entreprises et services publics.

Le gouvernement a parallèlement mené des attaques frontales sur le statut des fonctionnaires. Steven Vandeput (N-VA), qui était en charge de la fonction publique, a toujours considéré ce statut comme une « anomalie », une rigidité archaïque, et non comme un des éléments qui garantit la continuité du service public et l'impartialité dans le fonctionnement des services. La réforme des congés de maladie, que le gouvernement veut mettre en œuvre, part du principe que tout agent en congé de maladie est suspect d'être un

« Le gouvernement coupe les moyens des entreprises et services publics, ceux-ci fonctionnent dès lors moins bien, ce qui est censé apporter la preuve qu'il faut les privatiser. »

⇒ sociales de six milliards d'euros en cinq ans... En faisant ainsi plus de 18 milliards de cadeaux aux actionnaires, le gouvernement a freiné la consommation des ménages et la demande intérieure. En cumulant cela avec le corsetage des dépenses publiques, il a généré un ralentissement de la demande et de l'activité économique, qui se sont traduits par des taux de croissance économique bien moindres que ceux de nos partenaires. On a donc observé tout le contraire de ce que prévoyait le gouvernement, qui pensait qu'en réduisant les salaires et les cotisations sociales, il allait créer un « climat favorable » à l'investissement et à la création d'emplois, lequel permettrait de financer le *tax shift* et la réforme de l'impôt des sociétés. Quatre années plus tard, il faut constater que ces « effets retour » ne se sont pas produits, que les créations d'emplois sont simplement l'effet de l'amélioration générale de la conjoncture économique dans les pays partenaires, et que les rentrées fiscales et parafiscales ne permettent pas de compenser les diminutions de recettes fiscales et des cotisations sociales. On se retrouve, au niveau de l'Etat fédéral, avec un trou budgétaire de quatre milliards par an à combler en 2018 et en 2019. Sans compter que la réforme de l'impôt des sociétés n'est, au moins pour moitié, pas financée.

tricheur, et ce au moment même où les coupes budgétaires imposées aux départements augmentent la pression sur les fonctionnaires. Le résultat est un délabrement progressif des services publics, notamment dans le département de la justice, au SPF Finances, à la police... Pour ce qui est des pensions, le gouvernement nie le fait que les pensions des fonctionnaires constituent un salaire différé qui compense les possibilités de progression salariale limitées du secteur public, qui sont inférieures à celles du privé. Enfin, le gouvernement a porté un véritable coup de poignard dans les pensions publiques, notamment par rapport à la prise en considération des années d'études pour le calcul de la pension. Selon une évaluation du service fédéral des pensions, cela conduit à diminuer la pension d'un enseignant de 23 % alors que, parallèlement, sa carrière est allongée de deux ans. Les pensions mixtes (pour des carrières prestées en partie en tant que contractuel et en partie en tant qu'agent statutaire) ont également été rabotées.

Au final, nos concitoyens, et particulièrement les plus fragilisés d'entre eux, paient lourdement la politique d'austérité de ce gouvernement. □

« LA PART DES PROFITS N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI HAUTE ! »

Selon le député Marco Van Hees (PTB), les salaires belges ont perdu 2 % de part du Revenu national brut sous cette législature, tandis que les profits en gagnaient 2,7 %. Au niveau international, il dénonce un alignement sur les Etats-Unis et l'UE.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Agent du ministère des Finances depuis en 1991, Marco Van Hees s'est fait connaître par les livres incisifs qu'il a publiés sur la fiscalité et les grandes fortunes belges (*Didier Reynders. L'homme qui parle à l'oreille des riches*, Bruxelles, 2007 ; *Les Riches aussi ont le droit de payer des impôts*, 2013...) ainsi que par les études qu'il publie régulièrement sur son site (1). En 2011, la ministre Laruelle (MR) s'en était émue sur un plateau de télévision : « M. Van Hees ferait peut-être bien d'être un peu plus au bureau et de lire les lois qui passent plutôt que d'écrire ses bouquins poujadistes », et l'avait invité « à se faire élire ». C'est ce qu'il a fait en 2014. Il est depuis, avec Raoul Hedebouw, un des deux premiers députés du PTB-PVDA à la Chambre. Nous lui avons demandé qui avaient été les « gagnants » de la politique menée par le gouvernement Michel mais aussi - en l'attirant sur des domaines dans lesquels il n'est pas spécialisé - le bilan qu'il tire de la politique de ce gouvernement en matière d'Affaires étrangères, de politique européenne et de défense nationale.

Ensemble ! : La politique d'austérité du gouvernement Michel a-t-elle été dure de la même façon pour tout le monde ? Si ce n'est pas le cas, qui sont les perdants et les gagnants ?

Marco Van Hees (PTB) : On peut examiner la question de deux points de vue. Celui de la répartition des revenus entre le capital et le travail, et celui de la répartition des revenus entre les travailleurs eux-mêmes. La contradiction principale se situe au niveau de la

« Les salaires de 2017 ont perdu 2 % de Revenu National Brut (RNB) par rapport à ceux de 2014. »

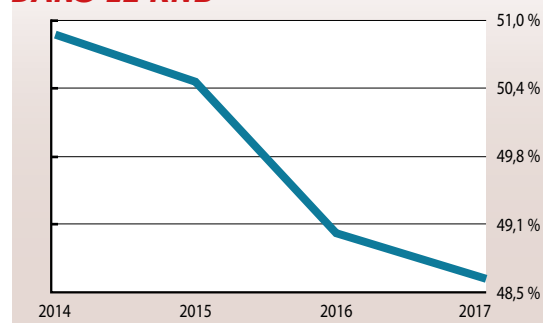
répartition entre le travail et le capital, et c'est là que l'essentiel de la mauvaise distribution a été opérée. Il y a quelques semaines, le PTB a publié une étude sur la répartition du revenu national sous le gouvernement Michel (2). Celle-ci indique que suite aux mesures de



ce gouvernement « les salaires de 2017 ont perdu 2 % de Revenu National Brut (RNB) par rapport à ceux de 2014. [...] Concrètement, les salaires de 2017 ont perdu près de 9 milliards d'euros par rapport aux salaires de 2014. [...] A l'inverse les profits ont mangé 2,7% de RNB sur à peine 3 ans. Cela représente 12 milliards de plus pour les profits. Historiquement, la part des profits dans le RNB n'a jamais été aussi haute depuis 32 ans. » (1). La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) vient de publier une étude (3) qui répond à la nôtre... et qui en fait la confirme, en reconnaissant la diminution de la part des salaires dans le RNB. La FEB estimant toutefois que l'augmentation des profits bénéficiait aux investissements et amortissements plutôt qu'aux dividendes. Le dernier *Rapport mondial sur les salaires* de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (4) confirme également la diminution continue du salaire réel (et donc hors inflation) en Belgique durant les années 2015, 2016 et 2017.

⇒ Pour ce qui concerne la répartition des revenus entre les salariés, les ressources statistiques disponibles en Belgique sont très minces. Pour le *tax shift*, j'ai demandé pendant des mois au ministre des Finances qu'il expose ses effets prévus en fonction des déciles de revenus de la population (5). Le ministre des Finances ne l'a pas fait pour le volet « recettes » du *tax shift* (augmentation de taxes), mais il a accepté de le faire pour les diminutions de l'impôt sur les personnes physiques (IPP). Les chiffres communiqués par le ministre indiquent que les 50 % les moins riches de la population reçoivent 20 % des réductions d'impôt octroyées (6), tandis que les 50 % les plus riches bénéficient de 80 % des réductions d'impôt. On voit donc qui sont les gagnants et les perdants de cette opération, sachant que, pour ce qui concerne les quatre milliards de taxes sur la consommation liées au *tax shift*, ce sont les moins riches qui sont proportionnellement le plus durement frappés. Le troisième volet du *tax shift* ne rééquilibre rien, tout au contraire : ce sont des réductions de cotisations sociales massives, qui constituent un gigantesque cadeau au patronat.

PART DES SALAIRES DANS LE RNB



Part des salaires dans le RNB belge 2014 – 2017 :
«Cela veut dire que les salaires de 2017 perdent près de 9 milliards d'euros par rapport aux salaires de 2014. En comptant qu'il y a 3,9 millions de travailleurs salariés dans notre pays, la perte mensuelle par travailleur salarié est de 191 euros.» repris de PTB – Etude des transferts des salaires vers les profits sous le gouvernement Michel, Sept. 2018

« La politique du gouvernement consiste surtout à s'aligner les Etats-Unis, l'Union européenne et l'Otan. »

Cette redistribution à l'envers a-t-elle déjà marqué l'évolution des patrimoines des plus riches ?

Je ne dispose pas de chiffres précis sur l'évolution des patrimoines sous cette législature. Mais globalement, la courbe de la pauvreté augmente parallèlement à celle des ultra-riches. Le journaliste Ludwig Verduyn répertorie les fortunes de Belgique et publie régulièrement les résultats de ses enquêtes sur son site (7). En 2000, quand il a commencé ce travail, il n'y avait qu'une seule famille belge milliardaire en euros. Aujourd'hui, il y en a entre quinze et vingt. Les champions en la matière sont les familles Van Damme (17 milliards), de Spoelberch (12 milliards) et de Mévius (7 milliards), qui sont liées à AB Inbev et ont vu leur patrimoine exploser.

En matière d'Affaires étrangères et vis-à-vis de l'Union européenne, repérez-vous une orientation d'ensemble

dans la politique du gouvernement Michel ?

Vis-à-vis de l'UE, la caractéristique de cette politique est certainement l'adhésion et la soumission aux règles et traités européens. Cela s'est notamment manifesté en 2015, lorsque le gouvernement grec a voulu remettre en cause la politique d'austérité qui lui était imposée par l'UE. Notre gouvernement, par la voix de Johan Van Overveldt, ministre des Finances (N-VA), a été un des plus farouches opposants à toute concession au gouvernement grec. Pour ce qui concerne le projet de taxe sur les transactions financières (dite « taxe Tobin »), le gouvernement Michel a joué un rôle de frein au sein de l'UE en s'opposant à toute avancée en la matière, comme il l'a fait sur toutes les questions fiscales au sein de l'UE. Par ailleurs, concernant les traités commerciaux (CETA, TTIP...), le gouvernement a pleinement soutenu les projets négociés par la Commission européenne, qui sont faits sur mesure pour le patronat et soumettent notamment les normes sociales et environnementales aux exigences des multinationales. Sous la pression du mouvement de contestation du CETA, il y a eu une certaine avancée en matière de transparence, et les députés ont pu accéder à la lecture du projet d'accord commercial qui allait leur être sou-



LE TAX-SHIFT EST PARTICULIÈREMENT DUR POUR LES PLUS BAS REVENUS

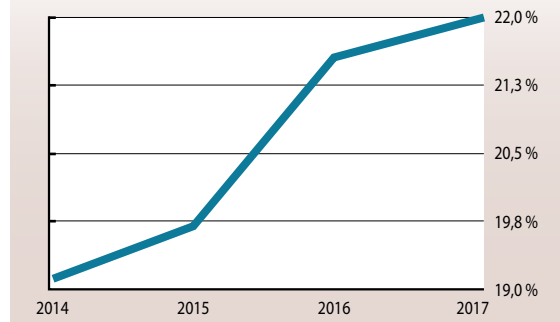
Pour Marco Van Hees : « Le *tax-shift* pénalise l'ensemble du monde du travail, mais il est tout particulièrement dur pour les plus bas revenus, qui sont doublement touchés. (...) :
1. en matière d'impôt des personnes physiques (IPP), un montant d'à peine 4 millions d'euros (soit 0,4 %

du total) va au 1er décile, c'est-à-dire aux 10 % les moins riches de la population, tandis que 975,6 millions d'euros (soit 22,2% du total) vont au 10ème décile, les 10 % les plus riches ;
2. en matière de taxes sur la consommation, les plus pauvres sont les plus

touchés par les hausses de taxes car, chez eux, la part de ces taxes par rapport au revenu est plus élevée que dans d'autres catégories sociales. »

Marco Van Hees, « *Tax-shift* : les plus bas revenus doublement pénalisés », note du service d'études du PTB, 28/6/2016

PART DES PROFITS DES SOCIÉTÉS DANS LE RNB



Part des profits dans le RNB belge 2014 – 2017 :
“Sur à peine 3 ans, les revenus primaires des sociétés mangent 2,7% du RNB. Cela correspond à près de 12 milliards supplémentaires annuels pour les entreprises. Il s’agit là d’un record historique. Jamais, depuis au moins 32 ans les profits n’avaient représenté une part aussi importante du Revenu national brut.”, repris de PTB – Etude des transferts des salaires vers les profits sous le gouvernement Michel, Sept. 2018.

mis. Mais les limites de cette « transparence » méritent d’être soulignées. La consultation des textes, réservée aux députés, s’est faite dans une chambre fermée au ministère des Affaires étrangères, avec interdiction de prendre des copies des documents ou des notes, sous la surveillance d’un fonctionnaire et après signature d’un engagement de ne pas dévoiler le contenu des documents mis à disposition. Cette façon d’organiser l’adoption de traités commerciaux internationaux, dont la ratification engage la population, en dit long sur la place que ce gouvernement a donné au contrôle démocratique dans cet aspect de sa politique.

Pour ce qui concerne les Affaires étrangère en général, la politique du gouvernement Michel consiste surtout à s’aligner sur les plus puissants, c’est-à-dire sur les Etats-Unis, l’Union européenne et l’Otan. Par exemple, vis-à-vis de l’Arabie Saoudite, la Belgique fait preuve d’une énorme complaisance, laquelle s’inscrit dans les choix stratégiques des Etats-Unis, mais qui est également étayée par des liens noués à l’intérieur même du gouvernement. La cheffe de Cabinet du ministre des Affaires étrangères est en effet la fille de Luc Bertrand, une des grandes fortunes belges, dont le holding Ackermans et Van Haaren a d’importants intérêts financiers en Arabie Saoudite. Tout cela a été jusqu’à un vote de la Belgique, au sein de l’Onu, en faveur de la présence de l’Arabie Saoudite au sein de la Commission des Droits des Femmes. Un des seuls domaines où l’on distingue une politique propre de la Belgique est celui du Congo, vis-à-vis duquel ce gouvernement mène une politique propre qui va au-delà du suivisme. Sous la houlette de Didier Reynders (MR), ministre des Affaires étrangères, notre pays joue un rôle diplomatique d’avant garde contre le gouvernement en place au Congo, par exemple, en prenant des initiatives pour obtenir des sanctions européennes contre le Congo, ou en soutenant indirectement des acteurs de l’opposition congolaise. Tout cela témoigne d’une ambition néocoloniale pleinement assumée par ce gouvernement.

Et en matière de défense ?

L’alignement de la Belgique sur les Etats-Unis se marque également à ce niveau, et en particulier pour ce qui est des interventions militaires à l’étranger. Par exemple, la participation de nos F16 à des opérations de bombardement en Syrie. Au PTB, nous sommes globalement opposés à ces interventions militaires extérieures, dont les effets se révèlent néfastes pour les populations et qui ne sont pas motivées par le prétendu souci de la défense des Droits de l’Homme, mais seu-

« Le gouvernement a répondu favorablement à la demande de Trump d’augmenter progressivement les dépenses militaires belges. »

lement par des intérêts stratégiques et économiques. La décision du gouvernement Michel de remplacer les F16 par des F35 prend également tout son sens dans ce contexte. Au-delà de la question de savoir si la priorité doit être de dépenser 15 milliards pour acheter des F35 ou pour répondre aux besoins sociaux de notre population, il faut également se demander, à quoi ils serviront. Or, cet achat vise bien à renforcer les moyens dont la Belgique dispose pour participer à des opérations militaires en dehors de ses frontières. Au niveau budgétaire, le gouvernement a marqué son intention, notamment à travers l’adoption d’une loi de programmation des dépenses d’investissement de l’armée, de répondre favorablement à la demande du président Trump d’augmenter progressivement les dépenses militaires belges. Parallèlement, le gouvernement a poursuivi ses coupes dans ses dépenses de Coopération au développement, dans le droit fil de l’action du gouvernement Di Rupo qui l’a précédé. De surcroît, l’orientation de la Coopération au développement a été de plus en plus déterminée par les attentes des entreprises. □

(1) www.frerealbert.be

(2) Benjamin Pestieau, Service d’études du PTB – Etude des transferts des salaires vers les profits sous le gouvernement Michel, Septembre 2018. Dispo sur www.ptb.be

(3) Analyse FEB sur le rapport entre la part salariale et les bénéfices des entreprises, 27 novembre 2018. Dispo sur www.vbo-feb.be

(4) OIT, Global Wage Report 2018/19, 26 novembre 2018, dispo sur www.ilo.org

(5) On obtient des « déciles » de population en découpant des tranches égales de 10 % de celle-ci. Si on découpe la population en fonction du niveau de revenu, le décile est la valeur du niveau de revenu qui sépare chaque tranche, de 10 % en 10 %. On classe les déciles par ordre croissant. Le premier décile est donc le niveau de revenu qui sépare d’un côté les 10 % de la population qui ont les revenus les plus bas et de l’autre les 90 % qui ont les revenus les plus hauts.

(6) Marco Van Hees, « Tax-shift : les plus bas revenus doublement pénalisés », note du service d’études du PTB, 28/6/2016 (comprenant la réponse du ministre des Finances à la question parlementaire n° 760 du 25/01/2016 sur L’impact du tax shift sur la progressivité de l’impôt), disponible sur www.ptb.be

(7) <https://derijkstebelgen.be>

« ON EST OCCUPÉ À CASSER

Olivia Venet est avocate et vient de prendre la tête de la Ligue des droits humains. La façon dont le gouvernement Michel a traité le pouvoir judiciaire constitue, selon elle, un danger pour l'équilibre des pouvoirs et la démocratie.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Le malaise du pouvoir judiciaire s'est fait entendre de façon récurrente sous cette législature, notamment par des grèves dans les prisons, mais aussi par la voix du Premier président de la Cour de cassation, Jean de Coët, qui a dénoncé la façon dont la Justice était traitée : « *Le budget de la justice, c'est 0,5% du PIB, 0,7% des dépenses publiques. Depuis 2014, chaque année une économie linéaire de 2% lui a été imposée. Au bout de cinq ans ça fait donc 10% en moins. En 2016, 221 milliards d'euros ont quitté la Belgique pour des paradis fiscaux, c'est 100 fois le budget de la justice. Les cadres de la justice sont remplis en moyenne à 85%. Le parquet du Luxembourg travaille à 55% de son effectif. Osez-vous dire au parquet du Luxembourg qu'il faut faire des économies ? Allez-vous dire la même chose au tribunal de première instance du Brabant Wallon : vous travaillez à 19 juges sur un effectif théorique de 27, allez les gars, faites un peu d'économies... Travailler mieux avec moins, il y a un moment où ça ne va plus, à un moment donné, on est à l'os* » (1). Nous avons rencontré la nouvelle présidente de la Ligue des Droits humains, Olivia Venet, avocate. Celle-ci se fait l'écho du même malaise et décrit une législature non seulement caractérisée par le définancement de la Justice, qui ne lui permet plus de fonctionner correctement, mais également par des réformes judiciaires menées par un ministre de la Justice qui veut « *tout refaire, tout modifier et tout décider lui-même* » et qui « *n'écoute pas beaucoup* ».

Ensemble ! Les partisans du gouvernement de Charles Michel le présentent volontiers comme un gouvernement libéral, amis des Droits humains et de l'Etat de Droit, par opposition à des gouvernements « *illibéraux* », comme ceux d'Orban ou de Salvini. Cela vous paraît-il fondé ?

Olivia Venet : La Ligue des Droits humains ne se positionne pas par rapport à la lecture politique des choses. Nous nous contentons d'évaluer l'action des gouvernements au regard du respect des Droits humains. Pour ce qui est du gouvernement de Charles Michel, notre impression globale est que les décisions qu'il a prises déforcent les acquis en termes de Droits humains.

Il faut notamment s'inquiéter de la façon dont on a



Olivia Venet, présidente de la Ligue des Droits humains : « *On est occupé à casser le pouvoir judiciaire, avec comme conséquence la concentration du pouvoir au sein de l'exécutif.* »

traité le pouvoir judiciaire. Les justiciables, et en particulier les plus pauvres, ont de moins en moins accès à la justice. Il y a plus : celle-ci a été très malmenée, et sommée de se transformer en une sorte d'entreprise appréciée en fonction de ses « *inputs* » et de ses « *outputs* », de ses « *résultats* », sa « *rentabilité* ». La dynamique est la suivante : le gouvernement ne donne pas à la justice les moyens d'exercer correctement sa mission, ce qui sape la confiance des citoyens dans l'institution judiciaire, alors que, dans le même temps, on la surcharge avec des missions qui ne sont pas vraiment les siennes. La question du terrorisme en est une illustration. On a créé des infractions et des peines extrêmement graves pour lutter contre le terrorisme, comme si la justice

allait pouvoir résoudre les problèmes. Il est pourtant évident que ce n'est pas uniquement par une approche répressive et en créant des infractions pénales que l'on peut traiter des questions de société. Il faut mettre en place d'autres politiques si l'on veut vraiment résoudre les problèmes. On est occupé à casser le pouvoir judiciaire, avec comme conséquence la concentration du pouvoir au sein de l'exécutif.

« Ce gouvernement a affaibli le pouvoir judiciaire, ce qui constitue un danger pour la démocratie. »

La justice n'est pas qu'un service public et un service aux citoyens : elle est le troisième pouvoir dans une démocratie. Seul le pouvoir peut arrêter le pouvoir et, pour qu'il n'y ait pas un pouvoir abusif, il faut que les pouvoirs reposent dans des mains différentes, et qu'ils soient véritablement séparés. Or on observe que, dans notre pays, le pouvoir législatif est remis en question dans ses fonctions fondamentales depuis dix à vingt ans. Aujourd'hui, les propositions de loi (déposées par les parlementaires, et non par le gouvernement)

LE POUVOIR JUDICIAIRE »

n'aboutissent à peu près jamais. Tout est ficelé au sein du Conseil des ministres. Les parlementaires, noyés sous les projets de loi (NDLR : déposés, eux, par le gouvernement) à examiner, n'ont même plus vraiment le temps de mener une réflexion propre. Le seul pouvoir constitutionnel et consistant face à l'exécutif était le pouvoir judiciaire. Or ce gouvernement l'a considérablement affaibli, ce qui constitue un danger pour la démocratie dans son ensemble. Il faut se poser la question : est-ce cela la politique que l'on souhaite ? C'est quelque chose qui m'inquiète terriblement.

« Si l'Etat ne respecte plus les jugements et la jurisprudence, on n'est plus dans un Etat de Droit. »

Sous cette législature, le gouvernement a parfois décidé de ne pas appliquer des décisions de justice, notamment celles rendues par une Cour d'Appel...

En 2016, Jean de Coedt, Premier président de la Cour de cassation, a sonné l'alarme en indiquant que la Belgique « se rapprochait d'un Etat voyou », c'est-à-dire d'un Etat où l'exécutif ne respecte plus la loi. Sous la législature précédente déjà, le gouvernement s'était permis de passer outre un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme et d'extrader Nizar Trabelsi. Il y a dix ans, cela ne se serait jamais produit. Sous cette législature, les choses prennent une autre ampleur, puisque que Théo Francken (N-VA), secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, a plaidé publiquement pour que les Etats européens cessent de respecter la jurisprudence liée à l'article 3 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH) sur l'interdiction de repousser en mer les bateaux des migrants (*push back*). Or, si l'Etat ne respecte plus les jugements et la jurisprudence, on n'est plus dans un Etat de Droit. Le fait que l'exécutif ne respecte pas des décisions de justice est extrêmement grave. C'est en justice que l'on peut contester des décisions arbitraires. Que peuvent faire les justiciables si les décisions rendues ne sont pas appliquées ?

Quelles ont été les principales réformes judiciaires menées par le gouvernement Michel ?

Il y a eu énormément de réformes de la justice sous cette législature, qui ont été adoptées à travers des lois que Koen Geens (CD&V), le ministre de la justice, nomme lui-même « Pot pourri ». Le « Pot pourri I », réformant la procédure civile, limitait déjà l'accès à la justice. Le « Pot pourri II », réformant la loi et la procédure pénale, a encore réduit l'accès des justiciables, et a traduit la volonté de retirer leurs pouvoirs aux juges d'instruction pour les transférer vers le parquet. La loi « visant à réduire et redistribuer la charge de travail au



VOLS SIMPLES ET HARCÈLEMENT PLUS POURSUIVIS À BRUXELLES

« 1.700 dossiers, notamment de vol, ont été classés sans même être ouverts, ces dernières semaines. (...) Bien pire : il a été communiqué aux substituts du procureur du roi de Bruxelles le fait que, pendant un délai d'un ou deux mois, actuellement en cours, toute une série de faits feront l'objet d'un classement sans suite systématique. Parmi ces faits, on note le vol simple, le vol à l'étalage, les menaces et le harcèlement. La raison ? Un manque cruel de

personnel et l'incapacité matérielle de traiter les dossiers. Ces faits concernent la section « générale » du parquet de Bruxelles, la plus chargée. La raison invoquée est la « capacité d'enquête insuffisante ». Conséquence : ces 1.700 faits ne seront jamais résolus, ni même étudiés malgré leur existence. Au risque de faire hurler les nombreuses victimes et abaisser leur foi en la Justice. »
Julien Balboni, L'Echo du 25 octobre 2018.

sein de l'ordre judiciaire » adoptée en mai 2018 parallèlement au « Pot pourri VI », prévoit, par exemple, que les jugements de première instance et du tribunal de commerce dont les montants ne dépassent pas 2.500 euros soient rendus en dernier ressort. De surcroît, ce gouvernement a organisé le définancement de la justice, en renvoyant vers les justiciables eux-mêmes la prise en charge des coûts, via l'augmentation des droits de greffe, ou encore en coupant les moyens de l'aide juridique, etc.

Les effets du définancement structurel de la justice opéré sous cette législature se constatent sur le terrain. Il y a de moins en moins de magistrats, et ceux-ci ne reçoivent pas les moyens de remplir correctement leur mission. Le budget de la justice ne représente que 0,5 % du PIB, pour 2,2 % en moyenne dans l'Union européenne. Et pourtant, sous cette législature, ce gouvernement l'a encore fortement réduit, notamment en sabrant dans les dépenses informatiques. Résultat, il y a quelques jours, j'étais présente à la Cour d'appel ↗



TULKENS : « UN CAS D'UNE GRAVITÉ EXTRÊME »

Françoise Tulkens ancienne vice-présidente de la Cour européenne des Droits de l'Homme : « Quand on voit que l'Office des étrangers n'exécute plus des décisions du Conseil du contentieux des étrangers (a)... C'est inimaginable, une instance administrative n'exécute plus les décisions d'une juridiction administrative qui est le Conseil du contentieux ! C'est un cas d'une

gravité extrême, car dans un Etat de Droit, il y a une règle de droit, qui est mise en œuvre par un organe judiciaire indépendant et impartial. »
Interview pour Tam tam, avril 2018.

(a) juridiction administrative compétente pour connaître des recours introduits à l'encontre de décisions individuelles prises en application des lois sur l'accès au territoire.

⇒ pour plaider un dossier. Après deux heures d'attente, il a fallu décider de reporter l'audience, parce que l'ordinateur du Conseiller en charge du dossier ne fonctionnait pas.

Le gouvernement avait annoncé vouloir mener à bien une réforme du Code pénal...

C'est un cas désolant. Il y a trois ans, d'éminents spécialistes ont été mandatés pour effectuer une réforme du Code pénal. Récemment, et après avoir abattu un travail considérable, les rédacteurs du projet, Joëlle Rozie, juriste et chercheuse anversoise, et Damien Vandermeersch, avocat général à la Cour de cassation, ont démissionné de la Commission de réforme. En cause, la façon dont le gouvernement a modifié le projet initial présenté par la Commission, notamment en replaçant l'emprisonnement au centre de la répression pénale, ce qui risque de conduire à un recours accru à la prison et à l'augmentation des peines. Or les criminologues sont unanimes : l'emprisonnement est criminogène, et les longues peines de prison ne servent à rien.

Il semble que les réformes judiciaires portées par le gouvernement Michel n'émanent pas du monde judiciaire. D'où viennent-elles alors ?

Il semble que les réformes judiciaires portées par le gouvernement Michel n'émanent pas du monde judiciaire. D'où viennent-elles alors ?

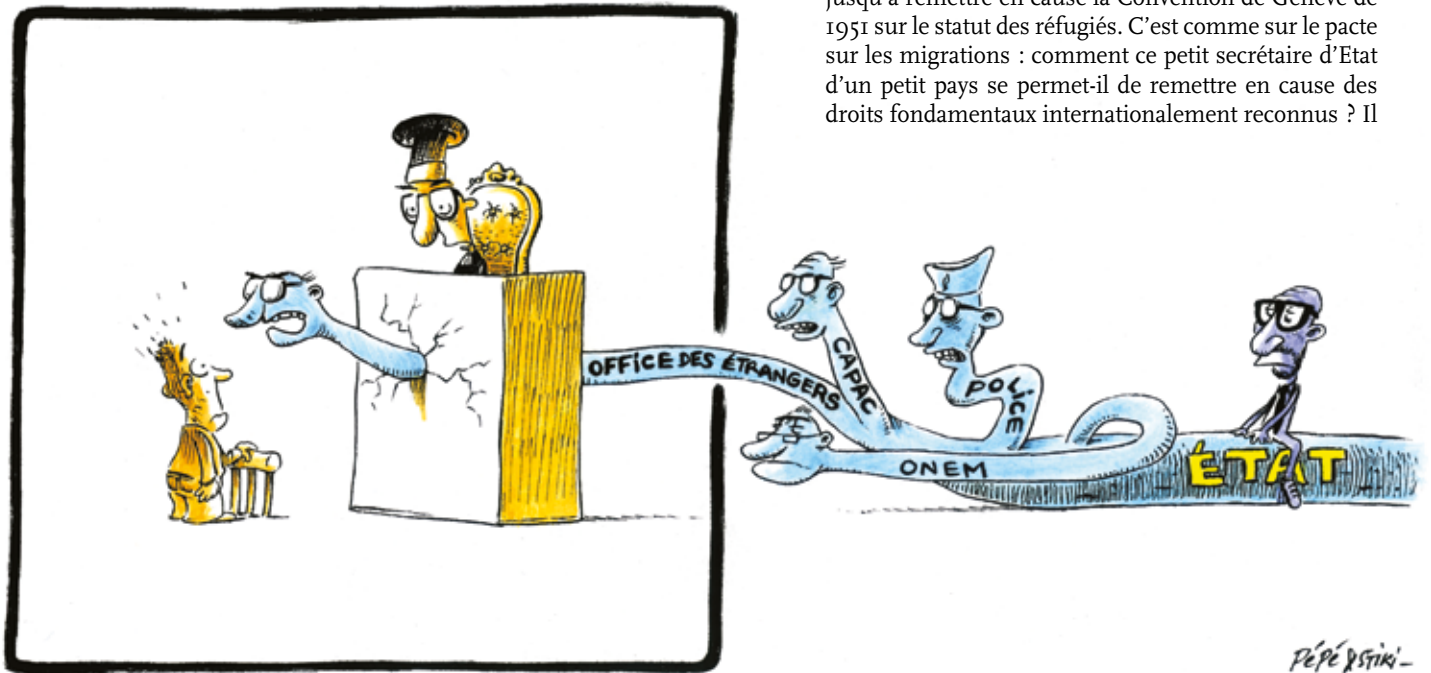
Il y a une dimension un peu napoléonienne dans l'ambition du ministre de la Justice de vouloir tout refaire, tout modifier et tout décider lui-même. Il est hyperactif, brillant, mais n'écoute pas beaucoup. Aujourd'hui, alors que je suis avocate depuis douze ans, je dois tout le temps vérifier l'état de la législation. Tout change sans arrêt. Or si j'en suis là, moi, comment le justiciable ordinaire pourrait-il encore être censé connaître la loi ? Comment pourrait-il faire valoir ses droits, alors que ceux-ci changent et se complexifient sans cesse ?

« En matière de droit des étrangers, le bilan est catastrophique. »

Le gouvernement Michel a également fait évoluer la conception du droit d'asile. Le secrétaire d'Etat à la Migration pense, a-t-il déclaré, que ceux qui essaient d'entrer illégalement en Europe doivent perdre leur droit d'asile...

En matière de droit des étrangers, le bilan est catastrophique. Le droit d'asile est un droit inaliénable de toute personne qui subit des persécutions politiques dans son pays. Aujourd'hui, on empêche des individus d'arriver jusqu'à notre territoire et de demander le droit d'asile, en construisant des grands murs aux frontières de l'Europe. Le gouvernement limite de plus en plus l'exercice effectif du droit d'asile, alors qu'il concerne des populations

particulièrement précarisées. On se permet d'enfermer des personnes au seul motif que leur présence sur le territoire est illégale et, en plus, on annonce qu'on veut enfermer des enfants. Le secrétaire d'Etat à l'Asile a été jusqu'à remettre en cause la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés. C'est comme sur le pacte sur les migrations : comment ce petit secrétaire d'Etat d'un petit pays se permet-il de remettre en cause des droits fondamentaux internationalement reconnus ? Il



y a aujourd'hui des imbéciles qui prônent le retrait de la Belgique de la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et son application « à la carte », ou encore de ne plus reconnaître la compétence de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Quelle est l'étape suivante ? Va-t-on remettre en cause l'égalité entre les races ou entre les hommes et les femmes ? Si on rejette les droits fondamentaux reconnus après les massacres et les guerres, où va-t-on ? On remet en cause l'article 3 de la CEDH qui empêche l'expulsion des personnes risquant la torture et des traitements inhumains et dégradants si elles étaient renvoyées dans leur pays ! Jeter à la poubelle les textes qui protègent les droits fondamentaux des individus, c'est vouloir sortir de l'Etat de Droit, et c'est ouvrir la voie à un Etat totalitaire. Est-ce cela notre projet de société ? □

(1) Jean de Codt, Premier président de la Cour de cassation, Grand Oral, RTBF, 3 février 2018

« LE NÉOLIBÉRALISME EST LE PROBLÈME DE FOND »

Septante associations et organisations se sont rassemblées pour lancer la campagne « Tam Tam » « contre l'absurdité néolibérale ». Quel regard Briec Wathelet, son porte-parole, porte-t-il sur le gouvernement Michel ?

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Depuis bientôt un an, la campagne « Tam Tam », multiplie les interventions publiques sur différentes thématiques (santé, travail, justice, environnement...) toutes marquées, selon elle, par un même problème de fond : le néolibéralisme. Cette campagne a notamment connu un succès important sur les réseaux sociaux. Elle prépare désormais l'organisation d'une grande manifestation, à la veille des élections de mai 2019. Briec Wathelet, âgé de 25 ans, est le porte-parole francophone de « Tam Tam ». Il nous la présente et nous fait part de son regard sur le bilan du gouvernement Michel, son contexte et les perspectives auxquelles il aspire.

Ensemble ! : Vous êtes le porte-parole de la campagne « Tam Tam », qui s'est fait connaître ces derniers mois. De quoi s'agit-il ?

Briec Wathelet (Tam Tam) : La campagne « Tam Tam » est issue d'un collectif qui regroupe plus de septante associations et organisations, petites et grandes (dont des organisations syndicales, comme la CSC et la FGTB, mais aussi les Mutualités chrétiennes, Solidarité, la Ligue des droits humains...). Une série d'experts dans des domaines en lien avec les thématiques que nous traitons sont également parties prenantes de la plate-forme. Notre volonté est de contribuer à mettre en avant sur la scène publique des sujets économiques et sociaux, ainsi qu'une critique du néolibéralisme et de ses effets, en ne craignant pas de pointer les responsables. On tente de créer des « *momentum* politiques » en mettant le focus sur une thématique particulière que l'on essaie de placer au centre des débats publics et de l'actualité pendant un laps de temps. Nous avons commencé par la santé, en février 2018, puis on a enchaîné avec les questions de justice, du travail, des inégalités sociales, du climat, etc. Notre prochaine séquence, prévue en janvier 2019, portera sur la fiscalité. Pour nous, tous ces sujets ramènent à la question du néolibéralisme, c'est-à-dire de l'ode à la concurrence de tous contre tous et à l'individualisation des problèmes sociaux, de l'emprise du secteur privé, de la dérégulation des marchés, de la diminution de l'Etat et des services publics, de l'attaque sur la Sécurité sociale et sur son mode de fonctionnement... C'est ce qui fait l'originalité de notre campagne : relier les différentes thématiques, pointer clairement le néolibéralisme comme étant le problème de fond, resituer les problèmes sur



Briec Wathelet (Tam Tam) : « Le profit et la croissance économique doivent-ils être les critères ultimes des politiques macro-économiques ? »

un axe idéologique droite/gauche et nommer précisément les responsables.

A ce stade, l'objectif de la campagne « Tam Tam » ne vise pas à proposer des solutions ; elle pose des constats, articulés en différentes thématiques, et élaborés avec l'aide des experts. Ils sont ensuite résumés dans des notes (une par thématique) disponibles sur notre site, et qui inspirent notre communication. Nous essayons de faire vivre chaque thématique dans l'espace public, à travers nos outils de communication, de la présenter dans les médias, et d'organiser des événements et des

« Resituer les problèmes sur un axe idéologique droite/gauche »

débats. Au début de 2019, nous allons entrer dans une nouvelle phase, tournée davantage vers la mobilisation et le débat préélectoral. Nous allons lancer une enquête auprès du public et des organisations sur les revendications relatives aux six thématiques que nous avons développées. Le 30 mars 2019, nous organiserons une journée d'étude sur les revendications qui auront été plébiscitées lors de l'enquête. Finalement, nous appellerons à une grande manifestation, le 12 mai, pour porter ces revendications dans la campagne électorale et

⇒ peser de tout notre poids pour que le prochain gouvernement les intègre dans son accord de gouvernement.

Vous avez été confronté aux décisions du gouvernement Michel tout au long de cette campagne que vous animez. Quels sont les éléments de son bilan qui vous paraissent marquants ?

Le bilan du gouvernement Michel contient des éléments de continuité avec celui du gouvernement Di Rupo, et des éléments de rupture. Le gouvernement Michel n'invente rien, par exemple avec la dégressivité des allocations de chômage, mais il accentue et accélère les choses. Ceci étant dit, la modification apportée à l'organisation du financement de la Sécurité sociale,

« Laisser l'individu seul face au pouvoir et aux forces du marché »

prise par le gouvernement Michel dès son entrée en fonction, m'a particulièrement marqué. Elle conditionne la dotation d'équilibre et soumet désormais la Sécurité sociale aux objectifs de participation à l'assainissement budgétaire de l'Etat. C'est une décision qui modifie globalement la place de la Sécurité sociale et qui, si elle est maintenue, modifiera le type de société dans lequel on vit.

Le *tax shift*, qui consiste pour l'essentiel en une diminution des cotisations sociales, dans une logique de baisse du coût du travail et de mise en concurrence avec les travailleurs des autres pays, est également une décision structurante. Si on couple ça avec la diminution de l'impôt des sociétés, on voit que ce gouvernement a essentiellement visé à favoriser les employeurs, en prétendant que cela améliorera la position concurrentielle de nos entreprises, créera de l'emploi et, *in fine*, de la prospérité. C'est une logique mortifère, qui ne tient pas ses promesses, et dont l'aboutissement ultime serait la disparition de la Sécurité sociale et des services publics.

Le bilan du gouvernement Michel par rapport aux migrations est également particulièrement funeste. Théo Francken, ex-secrétaire d'Etat à l'Asile et aux Migrations (N-VA), a pétié les plombs sur ces thèmes. Il n'a eu de cesse de désigner les étrangers comme étant la source de tous les maux, de flirter avec l'extrême droite, il a organisé des rafles et criminalisé la solidarité avec les migrants.

L'inaction du gouvernement en matière climatique est également l'un des aspects marquants de son bilan. Sur toutes ces questions, la société civile attendait une autre politique, ainsi que l'ont montré les mobilisations des syndicats, des gilets jaunes, de la plate-forme citoyenne pour l'accueil des réfugiés et des marcheurs pour le climat.

Vous avez présenté le gouvernement Michel comme un gouvernement « de rupture ». Mais où se situe-t-elle par rapport aux gouvernements antérieurs dans

les sujets que vous avez pointés ?

Je ne veux pas minimiser le passif des gouvernements précédents, dont celui dirigé par Elio Di Rupo (PS), mais là où la rupture est nette, c'est sur la concertation sociale. Par exemple sur la question des salaires, de la norme salariale et de l'index, où les organisations syndicales ont été mises hors-jeu. Idem pour la santé, où le budget préparé par les acteurs de l'Inami a été recalé deux fois par Maggie de Block, ministre de la Santé (Open VLD). En matière de migration, le fait de remettre en cause des décisions de justice, comme l'a fait le gouvernement, relève également d'un changement de paradigme.

Sans vouloir anticiper les résultats du sondage que vous allez réaliser, quelles sont les mesures phares que, à titre personnel, vous attendez prioritairement du prochain gouvernement fédéral ?

Sur la question fiscale, il me semble incontournable d'instaurer un impôt sur la fortune et, globalement, de rendre l'imposition plus progressive en fonction des revenus. Par exemple, en passant de quatre à dix tranches d'imposition différentes pour l'impôt sur les personnes physiques. Il faut également un impôt européen sur les bénéficiaires des entreprises, et couper les ailes à l'arme des délocalisations. Par ailleurs, il faut refinancer les services publics et investir dans la mobilité. En matière environnementale, il faudra travailler sur l'efficacité énergétique, sur la sobriété et sur le développement des énergies renouvelables. Tout cela renvoie à cette question, qu'il faudra poser : le profit et la croissance économique doivent-ils être les critères ultimes des politiques macroéconomiques ? Est-ce compatible avec les enjeux sociaux et climatiques auxquels nous sommes confrontés ? La réponse est non.

A partir de l'expérience de cette campagne que vous menez, où identifiez-vous les soutiens aux politiques qui ont été menées par ce gouvernement ?

Sur les questions de santé, j'étais constamment en opposition avec les cabinets ministériels et les firmes pharmaceutiques. Sur les questions liées au travail, il s'agissait des cabinets et de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB). Idem au sujet des inégalités sociales. Sur la question écologique, le flou des revendications liées à la manifestation du 2 décembre 2018,



CONTRE CE GOUVERNEMENT, CON NOUS ENTRONS EN RÉSISTANCE

« (...) sous le gouvernement Michel, c'est le cœur même de ces institutions, et de notre vivre ensemble, qui est attaqué de façon frontale. La Sécu, jadis assurance sociale solidaire, est de plus en plus contractualisée et doit être « rentabilisée », la santé devient une marchandise, la

justice un privilège pour les riches, les services publics des institutions désuètes vouées à la disparition, etc. Il s'agit d'un véritable basculement de modèle de société. (...)

L'agenda de la N-VA est triple : détruire la solidarité et notre modèle social ; réduire à néant le rôle des

à laquelle nous étions associés, a permis au Premier ministre de la récupérer. Il n'y avait pas vraiment d'opposition affichée sur ce thème, mais plutôt une absence de mesures effectives du gouvernement.

Dans la population, du côté francophone, j'ai rencontré très peu de soutien au gouvernement Michel dans les milieux populaires et dans la classe moyenne, qui subissent les conséquences délétères de cette politique. J'en ai trouvé davantage dans le milieu petit bourgeois.

Et du côté néerlandophone du pays ?

Notre campagne est nationale et bilingue, et ce d'autant plus depuis que nous avons été soutenus et repris en Flandre par la plate-forme *Hart Boven Hard*. Ceci dit, les réalités au nord et au sud du pays sont très différentes. Dans notre campagne, nous essayons de tout faire de façon bilingue, mais nous nous rendons compte que ce n'est pas possible. Ce ne sont pas les mêmes codes, on ne peut pas s'adresser au public de la même manière... Du côté francophone, notre campagne essaie de polariser, de pointer les responsables politiques, etc. Tout ça ne passe pas du côté néerlandophone. Sous peine, apparemment, de se couper du public, il faut être beaucoup plus doux dans la façon de communiquer. Sur tous les aspects (justice sociale, justice environnementale, justice migratoire), il y a un fossé énorme. A chaque fois que je suis intervenu en Flandre, j'ai été confronté à des réflexions du type « *Moi, je ne fais pas de politique* », comme si tous les problèmes collectifs relevaient *in fine* de la responsabilité individuelle. La stratégie de *Hart Boven Hard*, notre principale composante flamande, est donc très différente de la nôtre. Plutôt que de polariser, ils essaient de rassembler de la façon la plus consensuelle possible, à partir de grandes valeurs plutôt que de revendications précises, plus compliquées à avancer. Il s'agit d'une stratégie de communication très différente de la nôtre. Pour s'adresser au public, ils utilisent notamment des interventions artistiques, qui les démarquent des organisations plus traditionnelles. Notre plate-forme est donc unitaire dans ses revendications, mais laisse une grande autonomie aux organisations régionales quant à la façon d'organiser leur communication en fonction

« Il y a un fossé énorme avec la Flandre »

associations et des corps intermédiaires; et ainsi laisser l'individu seul face au pouvoir et aux forces du marché. En un mot comme en cent : les inégalités, la précarité, la compétition permanente : ça suffit ! Nous voulons une toute autre société, plus solidaire, plus écologique, plus égalitaire

et plus démocratique. Pour cela nous avons besoin d'une toute autre politique : nous entrons en résistance contre ce modèle néolibéral qui est en train de nous asservir pour longtemps. »

« Tam Tam », Note d'intention de juin 2017, extrait.



Tam Tam prépare une grande manifestation qui aura lieu à la veille des élections de mai 2019

de leur sensibilité propre et de la réalité à laquelle chacune est confrontée. Les textes ou vidéos que nous produisons, et qui reçoivent un bon accueil du côté francophone, ne sont pas les mêmes que ceux qui sont bien reçus en Flandre. L'accueil dans les médias est également très contrasté entre le Sud et le Nord, et globalement plus favorable du côté francophone.

Quelle est la structure décisionnelle et opérationnelle de « Tam Tam »?

La campagne est placée sous la direction d'un comité de pilotage essentiellement composé de ceux qui la financent : les deux confédérations syndicales nationales, quelques centrales syndicales, les mutualités chrétiennes et socialistes, ainsi que le mouvement *Tout Autre Chose* et *Hart Boven Hard*, auxquels s'ajoutent trois personnalités issues du monde universitaire et trois des organisations de jeunesse. Deux permanents, payés à mi-temps - dont moi - tentent d'exécuter les décisions prises par ce comité.

« Tam Tam » a prévu de se dissoudre après la constitution du prochain gouvernement. Le combat contre le néolibéralisme s'arrête-t-il après les élections si nous avons une majorité rouge-verte-orange ou rouge-verte-bleue ?

Le combat contre le néolibéralisme devra continuer, mais il est exact que notre collectif a une vocation éphémère. Il n'a pas pour objectif de poursuivre son action au-delà de la formation du prochain gouvernement, ni de s'institutionnaliser. D'autres institutions et d'autres espaces de convergences existent, et le meilleur moyen de ne pas s'institutionnaliser, c'est de déjà annoncer une date de fin. Tout cela renvoie également à la question des moyens financiers que les organisations qui ont porté la campagne sont prêtes à y investir. □

TRE L'ABSURDITÉ NÉOLIBÉRALE,